

Politique de la ville

Contrat de ville 2015–2020

de la

Communauté d'agglomération

Arles Crau Camargue Montagnette



Communauté d'agglomération ACCM
Service Politique de la ville
Cité Yvan Audouard - 5 rue Yvan Audouard
BP 30228 - 13637 ARLES Cedex - Tél : 04 86 52 60 20



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Le contrat communautaire ACCM en bref...

► Pour les habitants des quartiers d'Arles : **Barriol, Trébon, Griffeuille**,
et de Tarascon : **Centre historique-Ferrages**,

► Cinq objectifs ambitieux pour les années à venir (par ordre de priorité) :

Renforcer l'accompagnement pour un retour vers l'emploi

Redynamiser la fonction commerciale et économique du quartier

Associer les habitants à la gestion quotidienne du quartier

Promouvoir la cohésion sociale

Accompagner la réussite éducative des enfants et des adolescents
en lien avec leur famille

Favoriser les actions de prévention santé et améliorer l'accès aux soins
Développer le lien social et rompre l'isolement

Requalifier l'habitat et le cadre de vie

► dans le cadre d'**une gouvernance partagée** avec les partenaires, les opérateurs et les habitants.

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités et les écarts de développement entre les territoires. Elle s'opère en favorisant la cohésion sociale et urbaine par le soutien financier à des actions en direction des populations les plus fragiles. Cette politique a été initiée en France il y a une trentaine d'années, alors que le « problème des banlieues » émergeait, car pauvreté et chômage restaient plus élevés dans ces quartiers.

Plusieurs mesures et dispositifs se sont succédé et superposés au cours des années. Le Gouvernement a entrepris en 2014 une réforme de la politique de la ville avec la loi pour la ville et la cohésion urbaine. De nouveaux contrats de ville (CV) succèdent aujourd'hui aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), pour une durée de six ans : 2015 - 2020 (la durée du mandat municipal et intercommunal). Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.



SOMMAIRE

1/ Le cadre d'intervention institutionnel	p 4
2/ Le contexte	p 5
2/1 Une pratique locale politique de la ville expérimentée dont la compétence est communautaire depuis 2005	
2/2 Un vaste territoire avec des poches urbaines de précarité, dont le projet est axé autour du développement économique au service de l'emploi et la solidarité territoriale	
2/3 Des quartiers politique de la ville aux problématiques sociales et urbaines fortes	
3/ Les enjeux et orientations thématiques et territoriales	p 10
3/1 Renforcer l'accompagnement pour un retour vers l'emploi	
3/2 Redynamiser la fonction commerciale et économique du quartier	
3/3 Associer les habitants à la gestion quotidienne du quartier	
3/4 Promouvoir la cohésion sociale	
3/4.1 Accompagner la réussite éducative des enfants et des adolescents en lien avec leur famille	
3/4.2 Favoriser les actions de prévention santé et améliorer l'accès aux soins	
3/4.3 Développer le lien social et rompre l'isolement	
3/5 Requalifier l'habitat et le cadre de vie	
3/5.1 Barriol (carte)	p 22
3/5.2 Trébon (carte)	p 24
3/5.3 Griffeuille (carte)	p 26
3/5.4 Centre historique – Ferrages (carte)	p 28
3/5.5 Les conventions d'application	
3/6 Les priorités transversales	p 32
3/6.1 La jeunesse	
3/6.2 L'égalité femmes-hommes	
3/6.3 La lutte contre les discriminations	
3/6.4 La participation des habitants	
4/ L'organisation	p 34
4/1 Le pilotage	
4/2 L'ingénierie	
4/3 Les groupes de travail	
4/4 L'évaluation	
4/5 La révision, le calendrier	
5/ L'implication de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au contrat de ville ACCM	p 37
6/ L'annexe financière	p 39
7/ Sommaire du document complémentaire	p 40
- Les engagements et contributions des partenaires	
- Les annexes	



Les peupliers à Barriol - Arles

1/ LE CADRE D'INTERVENTION INSTITUTIONNEL

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy) met en œuvre la réforme de la politique de la ville et le contrat de ville unique pour la cohésion sociale et urbaine.

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville » (extrait de la loi Lamy).

Le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

ACCM compte quatre quartiers prioritaires ville (QPV), Arles : Barriol, Trébon, Griffeuille et Tarascon : Centre historique-Ferrages.

La liste des quartiers d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), (inscrits dans le contrat de plan Etat-Région).

ACCM compte deux sites d'intérêt régional de renouvellement urbain, Arles (Barriol) et Tarascon (Centre historique-Ferrages).

La délibération ACCM 2008-166 du 2 décembre 2008 définit l'intérêt communautaire de la politique de la ville et la délibération 2015-100 du 24 juin 2015, approuve le contrat de ville 2015-2020

et la démarche d'élaboration du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

Les délibérations des communes d'Arles n° 2015.206 du 24 juin 2015 et de Tarascon n° 2012/2015 du 20 juillet 2015 approuvent le contrat de ville 2015-2020 et la démarche d'élaboration du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain.

Les engagements des autres partenaires

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur (voir p.37)
 Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (voir p.38)
 Le procureur de la République, la protection judiciaire de la jeunesse et le service pénitentiaire d'insertion et de probation
 L'Éducation nationale
 La Préfecture de police
 Pôle Emploi
 L'Agence régionale de santé
 La Caisse d'allocations familiales
 La Caisse des dépôts de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 La Mission locale du delta
 La Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles
 La Chambre de métiers et de l'artisanat
 La Maison de l'emploi du pays d'Arles
 L'association régionale HLM,
 La Société d'Économie Mixte du Pays d'Arles,
 13 Habitat,
 La phocéenne d'habitations,
 Famille et Provence,
 Erilia,
 Grand delta habitat,
 La Semitar,
 Habitat Humanisme.

Le présent contrat de ville est constitué d'une convention sociale relative aux orientations dans chacun des trois piliers prévus par la loi (cohésion sociale, développement de l'activité économique et de l'emploi, cadre de vie et renouvellement urbain) et aux priorités transversales (jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, participation des habitants).

Il sera complété (dès leur finalisation) des documents suivants (annexes et conventions d'application) :

- le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain pour les territoires de Barriol et du Centre historique-Ferrages,
- les conventions de renouvellement urbain, celle pour Barriol et celle pour le Centre historique-Ferrages (après réalisation des études prévues au protocole de préfiguration),
- la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) / Gestion urbaine de proximité (GUP), charte d'engagement avec les bailleurs sociaux pour le patrimoine en QPV,
- la convention de mixité sociale, déclinaison des conventions relatives aux attributions et définie par les partenaires de la conférence intercommunale du logement,
- le pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale,
- l'annexe financière, qui traduit les engagements des différents partenaires (notamment ceux de droit commun) dans le cadre de la mise en œuvre des différents objectifs opérationnels.

Sur proposition du comité de pilotage, le CV pourra également être enrichi par des avenants thématiques par piliers et priorités, des conventions territoriales par quartiers, des programmes opérationnels précisant les objectifs chiffrés que chacun des partenaires s'engagera à atteindre à échéance du contrat et les plans d'actions à mettre en œuvre en découlant.

2/ LE CONTEXTE

2/1 UNE PRATIQUE LOCALE EXPERIMENTÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, COMMUNAUTAIRE DEPUIS 2005

Depuis plus de vingt ans, les communes d'Arles et de Tarascon sont inscrites en politique de la ville et développent en direction des quartiers en difficulté, les dispositifs contractuels proposés par l'Etat et les partenaires :

- 1990-93 : conventions de développement social des quartiers (DSQ) - PACT Politiques urbaines (programme d'aménagement concerté du territoire) pour Arles et Tarascon,
- 1994-99 : contrat de ville (n°1) pour Arles,
- 1996 : création des zones urbaines sensibles (Zus) et classement des quartiers d'Arles (Barriol, Trébon, Griffeuille) et de Tarascon : (Centre ville-Ferrages),
- en 2000-06 : contrat de ville (n°2) pour Arles, contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau,
- 2007-14 : contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) ACCM, contrat unique communautaire décliné sur Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

La communauté d'agglomération Arles Crau

Camargue Montagnette (créée le 1^{er} janvier 2004) a défini le contenu de l'intérêt communautaire de la compétence Politique de la ville le 1^{er} janvier 2005. Elle crée alors d'un service politique de la ville constitué des techniciens transférés des communes.

L'intérêt communautaire est principalement défini autour de la gestion :

- du contrat de ville 2000-2006 d'Arles,
- du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), qui alors passe de l'échelle de la commune d'Arles à celle de l'ensemble des communes d'ACCM.

C'est dans ce cadre déjà communautaire, qu'en 2007, ACCM prend en charge la préparation du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Elle en sera signataire aux côtés des partenaires, en lieu et place des communes d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

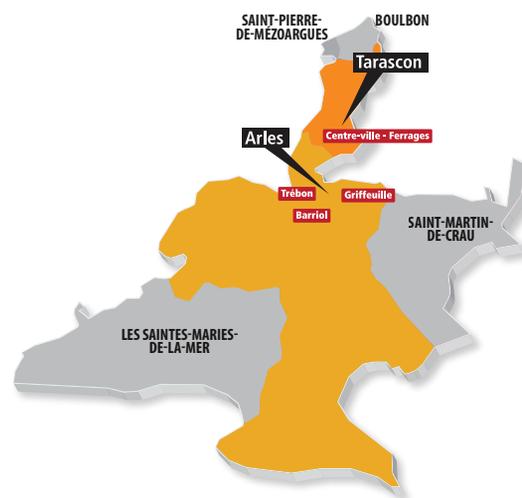
La gestion de la politique de la ville à l'échelle communautaire par ACCM, a des effets bénéfiques pour le territoire :

- transversalité et complémentarité avec les autres compétences ACCM : emploi, économie et habitat. La politique de la ville fait levier pour une meilleure mobilisation de ces compétences sur le territoire,
- solidarité financière : les moyens mobilisés par ACCM sont plus importants que ceux réunis précédemment par les communes.

Sur le terrain, la politique de la ville, ce sont annuellement près de 90 actions financées sur les quartiers prioritaires représentant près d'un million d'euros de financements spécifiques mobilisés. Plus de 50 opérateurs interviennent dans la mise en œuvre de ces actions (et donc perçoivent des financements), ce sont en grande majorité des associations locales souvent fortement investies dans la vie communale. Les actions concernent principalement le champ du lien social (éducation, citoyenneté, santé pour plus de 60% des financements) et ainsi que l'emploi (près de 20%).

En 2015, c'est donc tout naturellement qu'ACCM se mobilise pour l'élaboration du Contrat de ville 2015-2020, s'engageant ainsi dans sa deuxième génération de contrat politique de la ville communautaire.

2/2 UN VASTE TERRITOIRE AVEC DES POCHE URBAINES DE PRÉCARITÉ DONT LE PROJET EST AXÉ AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE



La communauté d'agglomération ACCM, située à l'ouest du département des Bouches-du-Rhône compte six communes totalisant plus de 81 139 habitants. Elle constitue un vaste territoire de près de 1 500 km² (représentant près de 30 % de la superficie du département), avec une ville centre, Arles, de 52 000 habitants. Elle comporte un fort patrimoine environnemental et architectural (deux parcs naturels régionaux, plusieurs réserves naturelles, un centre historique d'Arles classé au patrimoine de l'Unesco).

- Arles : 52 439 habitants, 759 km², plus grande commune de France métropolitaine par sa superficie
- Tarascon : 13 540 habitants, 74 km²
- Saint-Martin-de-Crau : 12 072 habitants, 215 km²
- Saintes-Maries-de-la-Mer : 2 495 habitants, 374 km²
- Boulbon : 1 510 habitants, 19 km²
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 232 habitants, 4 km²

*(source : Insee, population municipale 2012)

Dans le département des Bouches-du-Rhône, ACCM n'est pas incluse dans la géographie de la future métropole Aix-Marseille, dont le poids en population et en économie sera sans

commune mesure avec celui d'ACCM.

La situation socio-économique des populations d'Arles et de Tarascon est préoccupante. La plupart des indicateurs y font apparaître une pauvreté et une précarité. La population a des revenus plus faibles avec des inégalités plus fortes que la moyenne des territoires départementaux et régionaux.

- Les revenus médians d'Arles et Tarascon sont largement inférieurs à celui des Bouches-du-Rhône,
- à une instabilité professionnelle et un taux de faible activité élevé, s'ajoutent une proportion importante d'allocataires CAF dont le revenu est constitué pour plus de la moitié par des prestations sociales,
- les demandeurs d'emploi sont nombreux, notamment ceux de plus de 50 ans et ceux de longue durée,
- la population est moins bien formée que dans le département, en particulier à Tarascon.

Arles comprend trois grands quartiers d'habitat locatif social construits dans les années 1960-70. Le Trébon au nord, pour accueillir les rapatriés d'Algérie, Griffeuille à l'est pour répondre à l'afflux lié à l'exode rural et les

besoins de recrutement des entreprises locales (dont la SNCF) et Barriol au sud, pour loger les lorrains venus travailler à Fos-sur-mer notamment dans la sidérurgie. Ces trois quartiers sont aujourd'hui en politique de la ville, classés en quartier prioritaire ville (QPV).

À Tarascon, le centre historique, depuis plusieurs décennies, a vu une partie de sa population se précariser. Son habitat s'est progressivement transformé en parc social de fait. Il est classé aujourd'hui en politique de la ville QPV avec le quartier collectif qui lui est mitoyen : Les Ferrages.

Le développement du territoire ACCM est organisé dans le cadre des démarches et dispositifs suivants :

Le projet de développement ACCM

ACCM structure progressivement son projet d'agglomération autour d'une ambition forte de développement économique au service de l'emploi et de solidarité territoriale, où la politique de la ville prend toute son importance.

Ce projet se décline en trois directions :

- vers un territoire dynamique au service de l'emploi (développement économique, commercial, touristique, économie sociale et solidaire, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, formation),
- vers un territoire solidaire pour ses habitants,
- un territoire d'exception et de cadre de vie à préserver et valoriser (environnement, patrimoine...)

PLH

ACCM est doté depuis 2008 d'un programme local de l'habitat. Son orientation n°3, axée sur la valorisation et la requalification du parc de logements existants, concerne tout particulièrement les centres anciens et les quartiers d'habitat social. Elle vise à redonner une attractivité résidentielle aux quartiers cumulant les difficultés (dont ceux en Politique de la ville), par la mise en œuvre des actions opérationnelles suivantes :

- aide financière pour la requalification du parc social,
- partenariat avec les bailleurs sur les projets d'évolution et de requalification de leur parc,
- objectifs en termes de réhabilitation dans la convention de délégation des aides à la pierre,
- incitation à une intervention globale, à un projet d'ensemble : l'intervention sur le logement doit s'accompagner d'actions sur les espaces publics (résidentialisation) et les politiques de gestion et d'attribution.

Depuis 2008, le PLH a soutenu la réhabilitation de plus de 1 100 logements du parc social public (31 % du total). Une action forte a été conduite sur la requalification du quartier Griffeuille par la SEMPA avec le soutien financier d'ACCM pour 1 000 000€ (654 logements et réseaux) et de la ville pour 1 500 000€ (logements et aménagements urbains). Aujourd'hui, un 2^e PLH est en cours d'élaboration.

Plie, Opah, Fisac, CldeSS

ACCM conduit différents contrats de développement : Plan local pour l'insertion et l'emploi, Opération programmée d'amélioration de l'habitat sur Arles et Tarascon, Fonds d'intervention de soutien à l'artisanat et au commerce, et contrat de développement de l'économie sociale et solidaire.

PPRI d'Arles et de Tarascon

Le plan de prévention des risques inondations (PPRI) d'Arles a été approuvé début février 2015. Les trois quartiers politiques de la ville d'Arles sont situés en zone où doivent être prises en compte des contraintes spécifiques contre le risque d'inondation. Les territoires des QPV sont partiellement constructibles mais soumis à des prescriptions particulières en rez-de chaussée et pieds d'immeuble. À Tarascon est applicable un PPRI anticipé (PPRIa) qui classe le QPV Centre historique – Ferrages en zone d'aléas forts. Tout nouveau projet y est donc soumis à des contraintes fortes.

Le présent contrat de ville s'articule pleinement avec les divers outils de programmation et de développement du territoire, dont il prend en compte à son niveau opérationnel, les grandes orientations.

Scot

Le Pays d'Arles dont fait partie ACCM (avec la communauté de communes Vallée de Baux et des Alpilles et la communauté d'agglomération Terre de Provence), est engagé dans l'élaboration d'un projet de territoire et d'un schéma de cohérence territoriale (Scot). Celui-ci vise trois ambitions fortes, très proches des trois piliers du présent contrat de ville :

- être un territoire « actif » : créer de l'emploi pour les habitants, développer et renforcer les activités économiques,
- structurer le pays d'Arles pour répondre aux besoins des habitants : adapter l'offre de services, d'emplois et de logements,
- valoriser les atouts et les espaces d'exception : maintenir les paysages emblématiques, la trame verte et bleue et les espaces agro-naturels, supports d'attractivité, d'économie locale et du cadre de vie des habitants.

Une réflexion est également en cours autour du dispositif de Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

PCET

Depuis fin 2011, un plan climat énergie territorial (PCET) est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays d'Arles. Les préoccupations d'économies énergétiques constituent un objectif fort pour le volet habitat et cadre de vie des quartiers prioritaires et le pouvoir d'achat de leurs habitants.

Parallèlement, les communes d'Arles et de Tarascon se sont engagées dans des programmes d'actions globales pour le développement durable Agenda 21.



Arles

PLU d'Arles et de Tarascon

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes d'Arles et de Tarascon sont en cours d'élaboration. À Arles, le projet d'aménagement et de développement durable fixe des objectifs de renouvellement urbain ambitieux dont la réhabilitation des quartiers d'habitat locatif social du territoire.

Contrat régional d'équilibre territorial

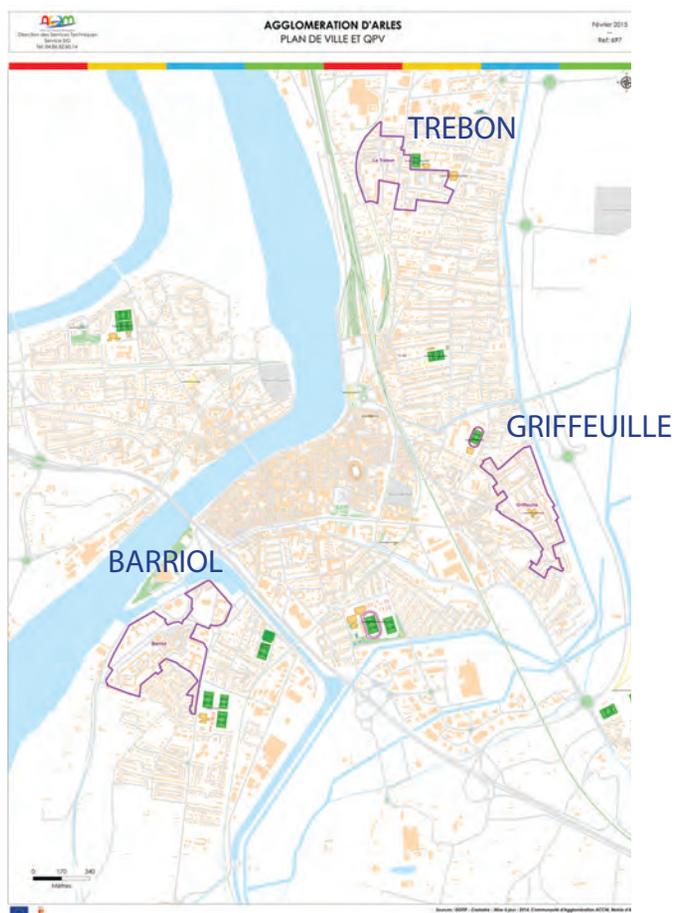
En cours d'élaboration, ce cadre du nouveau format de contractualisation proposé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays d'Arles et ses partenaires prendra en compte la génération 2015-2020 des contrats de ville, notamment sur le volet habitat, cadre de vie et renouvellement urbain.

2/3 DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE AUX PROBLÉMATIQUES SOCIALES ET URBAINES FORTES

La géographie prioritaire du territoire est particulièrement dense (quatre secteurs d'intervention), traduisant une forte nécessité d'intervention.

ACCM compte :

- 4 quartiers prioritaires ville (QPV retenu selon le critère unique de précarité des habitants)
 - trois sur Arles : Barriol, Trébon, Griffeuille,
 - un sur Tarascon : Centre historique-Ferrages,
- 2 sites du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) relevant des opérations d'intérêt régional (QPV qui présentent des dysfonctionnements urbains significatifs)
 - un sur Arles : Barriol,
 - un sur Tarascon : Centre historique-Ferrages
- 2 sites en « territoires de veille » : le village de Mas-Thibert d'Arles et la commune de Saint-Martin-de-Crau, précédemment en territoires prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale et où certaines actions majeures verront leur soutien poursuivi en politique de la ville,
- des territoires vécus pour chaque QPV prenant en compte les équipements de proximité en périphérie immédiate des périmètres QPV (ceux-ci en étant exclus compte tenu de la stricte délimitation au parc locatif social). Ces équipements participent de façon prépondérante à l'offre de service des populations des QPV.



nom	habitants	% d'habitants / pop totale QPV	% d'habitants / pop totale commune
QPV Arles	9 360	69%	18%
QPV Tarascon	4 250	31%	32%
	13 610	100%	
		5 % des qpv du dpt	
Total Arles	52 979		
Total Tarascon	13 376		
	66 355		21%

Source: Revenus fiscaux localisés 2011

nom	code	Communes	population	revenu médian	superficie en ha	logements			
						sociaux HLM	autres	total	
Griffeuille	QP013010	Arles	2 340	6 600	16	978	154	HLM Peupliers	
Barriol	QP013011	Arles	4 370	10 300	23	1 419			
Trébon	QP013012	Arles	2 650	11 100	15	939			
Centre hist- Ferrages	QP013013	Tarascon	4 250	11 300	25	249			
Centre historique Ferrages				2 850*		81	2 900*	parc privé	3 000*
				1 400*		168	120	copro	288
			13 610						

* estimation

Source: Revenus fiscaux localisés 2011 / CGET 25112015

Arles: 15 463 € de revenu médian par unité de consommation (Insee DGI 2009)

Tarascon: 13 990 € de revenu médian par unité de consommation (Insee DGI 2009)

Soit :

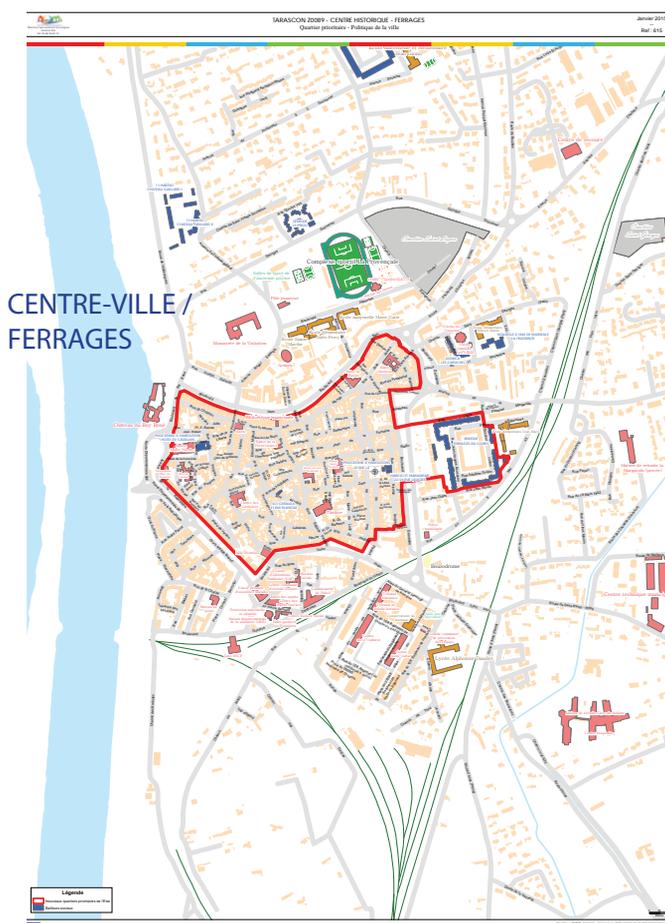
- 2 QPV majeurs en nombre d'habitants : Barriol et Centre historique – Ferrages (> 4 000 habitants), ceux qui ont été retenus en NPNRU,
- 1 QPV avec des habitants particulièrement pauvres : Griffeuille (revenu médian < 7 000 €) mais qui est aussi le moins peuplé,
- 1 QPV hétéroclite : Centre historique-Ferrages qui agglomère à la fois :
 - le centre ancien avec près de 3 000 logements privés représentant près de 1 500 immeubles à usage d'habitation,
 - un ensemble collectif fin des années 1970 : les Ferrages de 288 logements dont 168 locatifs sociaux et 120 en copropriété.

Les périmètres des quatre QPV du territoire (Barriol, Trébon, Griffeuille pour Arles et Centre historique-Ferrages pour Tarascon) s'appuient sur ceux des quatre Zus précédentes, recentrés sur l'habitat locatif social. La situation sociale des QPV est encore plus « dégradée » que celle des Zus du fait de ce ciblage sur les populations de l'habitat HLM qui sont les plus précarisées.

La population des QPV est plutôt jeune, les moins de 15 ans sont en nombre plus important que sur le reste du territoire, (voir tableau en annexe).

Le patrimoine social des années 70 des QPV est globalement vieillissant hormis quelques opérations récentes et en cours (Griffeuille, 207 logements au Trébon et Peupliers à Barriol) et les espaces extérieurs sont plutôt dégradés. Le centre historique de Tarascon est fortement déqualifié.

Le présent contrat de ville doit constituer un véritable levier de remise à niveau de ces territoires, tant sur le plan social qu'urbain.



3/ LES ENJEUX ET ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET TERRITORIALES

Le contrat de ville traite à la fois des enjeux de cohésion sociale et de renouvellement urbain. Dans le cadre de son élaboration, le travail d'analyse a porté sur l'identification synthétique pour chacun des piliers, des éléments de diagnostic majeurs, des objectifs principaux et des actions opérationnelles prioritaires.

Thème	Constat	Objectifs	Actions
Emploi	Un taux de chômage plus fort que sur le reste du territoire	Renforcer l'accompagnement pour un retour vers l'emploi. L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart du taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, notamment pour les jeunes	Développer l'offre de service d'insertion professionnelle en direction des jeunes
Développement économique	Peu d'activités économiques et un tissu en perte de vitesse	Redynamiser la fonction commerciale et économique. Promouvoir l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire	Soutenir la création d'activité et celle existante, y compris commerciale. Développer l'économie sociale et solidaire
Participation des habitants	Lien social délité, isolement, individualisme	Associer les habitants à la gestion quotidienne du quartier	Mettre en place la Gestion urbaine et sociale de proximité et les Conseils citoyen
Education et scolarité de l'enfant	De réelles difficultés éducatives	Promouvoir la cohésion sociale	Accompagner la réussite éducative des enfants et des adolescents en lien avec leur famille
Santé	Des situations de mal être et un renoncement aux soins		Favoriser les actions de prévention santé et améliorer l'accès aux soins
Lien social	Une faible dynamique de lien social		Développer le lien social et rompre l'isolement
Habitat cadre de vie et renouvellement urbain	Des territoires en perte d'attractivité	Requalifier l'habitat et le cadre de vie	Engager le renouvellement urbain et les opérations NPNRU de Barriol et Centre-historique Ferrages. Lutter contre la précarité énergétique.

Ces cinq objectifs majeurs constituent le socle du présent contrat. Les éléments qui suivent permettent d'en éclairer la pertinence (les indications de diagnostic ne sont pas exhaustives (voir complément en annexes).



Halte-garderie La poule rousse, Barriol - Arles

3/1 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT POUR UN RETOUR VERS L'EMPLOI

Les QPV, comme au niveau national, sont fortement impactés par les questions d'emploi. Le taux de chômage y est deux fois plus important que sur le reste du territoire.

Sur ACCM

- près de 8 000 demandeurs d'emploi et 15% de chômage, un taux des plus élevés de la région (Paca : 11% et BDR : 9%),
- une hausse du chômage de près de 60% en 5 ans,
- une dégradation de l'emploi confirmée dans les quartiers d'habitat social : +10% entre 2013 et 2014,
- un phénomène d'ancrage dans le chômage et d'éloignement de l'emploi.

De nombreux freins au retour à l'emploi peuvent être identifiés (mobilité, qualification, garde d'enfant...) mais également des difficultés d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Pour les jeunes, il existe par ailleurs des freins liés à la santé (conduite à risques) et à l'économie souterraine. Il n'y pas de problématique particulière d'emploi des jeunes diplômés.

Certains publics ne disposent pas des pré-requis de base et sont touchés par l'illettrisme.

Selon les partenaires, les habitants des QPV ne sont pas concernés par de la discrimination à l'adresse.

Diverses actions spécifiques sont déjà en place.

- Actions politique de la ville :

- Mission locale : Point relais emploi / accompagnement renforcé pour les jeunes,
- Pole emploi : Club ambition / accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi,
- insertion par l'activité économique : soutien financier aux ateliers chantier d'insertion (ACI),
- aide à la création d'activité : service d'amorçage de projet (CitéLab).

- Transport :

Tous les QPV sont bien desservis par l'offre de transport en commun et permet aux personnes les plus en difficultés de bénéficier d'une tarification sociale (voir p19).

Une offre spécifique est également en place vers la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau

Les lignes fonctionnent sur des horaires décalés prévoyant des embauches à 6h ou 13h30 et des débauches à 13h30 ou 21h,

- Ligne Z1 = Arles ► ZI Saint-Martin-de-Crau via Griffeuille, centre-ville d'Arles, Barriol,
- Ligne Z2 = Tarascon ► ZI Saint-Martin-de-Crau via le Trébon et centre-ville d'Arles.



Boutique solidaire Teef - Tarascon

- Plie ACCM

Sur la période du protocole Plie 2010-2014, 2 466 personnes ont été accompagnées dont 961 résidant en Zus soit 39%, cette proportion atteint 49 % pour les adhérents de Tarascon.

Sur ces 961 personnes, près de 30 % (288) sont sorties positivement vers de l'emploi (25%) ou de la formation (5%). Les publics Zus représentent 37% de sorties positives.

Depuis 2012, les accompagnateurs à l'emploi assurent des permanences dans les quartiers politique de la ville, au sein des centres sociaux et des maisons de quartier, ce qui a certainement dû contribuer à rendre plus visible l'action du Plie auprès des publics y résidant.

- Clauses d'insertion

ACCM assure une mission de développement des clauses d'insertion dans les marchés de l'État, des collectivités locales et des établissements publics et privés. Cet outil permet de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté (dont ceux des quartiers prioritaires) en imposant aux entreprises attributaires d'un marché un nombre d'heures réservées à l'embauche de ces publics.

Les engagements de l'État

L'axe prioritaire est la réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération. Dans le cadre du contrat de ville ACCM, les priorités de l'État (Directe) au titre du pilier développement de l'activité économique et de l'emploi sont les suivantes :

- Renforcer les liens entre le service public de l'emploi, les acteurs de terrain et le monde économique.

- S'appuyer sur le service public de l'emploi départemental (SPED), qui est le lieu de coordination de l'offre des services sur les projets impactant ou pouvant impacter les QPV et auquel sont associés les collectivités territoriales, les acteurs de la politique de la ville et les partenaires économiques.

- À partir de l'analyse partagée des enjeux et projets sur l'ensemble du territoire, mobiliser de façon coordonnée l'offre de service, pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires à l'emploi, notamment lors d'opérations significatives de recrutement.

- Augmenter la part des résidents des QPV qui bénéficient d'un accompagnement de la mission locale.

- Renforcer le nombre de conseillers et de permanences mission locale dans les centres sociaux et les antennes QPV des missions locales. Pour 2015, il est acté que la Mission locale du Delta accompagnera 1 200 jeunes sur l'ensemble de l'arrondissement, dont 24 % des accompagnements s'adresseront à des jeunes issus des QPV. La Mission locale du Delta désignera un correspondant « contrat de ville » chargé de la relation avec les partenaires locaux du contrat de ville en particulier pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers défavorisés qui ne viennent pas spontanément auprès d'elle.

- S'assurer que les leviers d'accès à l'emploi que constituent les emplois d'avenir et les contrats d'insertion bénéficient aux habitants des quartiers.

- Les emplois d'avenir (EAV) : ils s'adressent aux jeunes sans qualification mais également aux habitants des quartiers

prioritaires, ceux qui ont atteint le premier niveau de l'enseignement supérieur. En trois ans, ils permettent aux bénéficiaires d'acquérir une première expérience ainsi qu'une qualification. Sur l'arrondissement d'Arles, les EAV sont conclus dans le secteur marchand à hauteur de 30%.

- Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrats initiative emploi (CIE) visent tous les publics éloignés de l'emploi sans distinction d'âge : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA...

Le nouveau contrat « starter » est un CIE au taux de 45 % destiné aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion dont les jeunes en QPV.

- Orienter le dispositif Garantie-Jeunes au bénéfice des jeunes habitant les quartiers prioritaires.

- Ce dispositif permet aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'un accompagnement renforcé, d'un appui à la levée des freins périphériques à l'emploi (santé, logement, etc.) notamment par le biais d'une allocation mensuelle.

- Développer le dispositif Parrainage

- Le parrainage a pour finalité de donner aux jeunes et adultes qui en sont dépourvus des référents du monde de l'entreprise en activité ou retraités. Au niveau national, le parrainage est un outil jugé efficace pour l'accès à l'emploi. Son efficacité se vérifie aussi pour la Mission locale du Delta.

- S'appuyer sur les dispositifs « deuxième chance » : EPIDE, École de la deuxième chance.



Mission locale - Arles

Objectifs

- Développement de l'offre d'emploi (voir développement économique ci-après).

- Repérage, accueil, accompagnement de 1^{er} niveau :

- accès au service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale, Plie...),

- Favoriser la levée des freins à l'emploi (formation, mobilité, garde d'enfant...),

- Développer l'insertion professionnelle :

formation professionnelle, accès aux savoirs de base et aux compétences clés, insertion par l'activité économique (IAE et clauses), parrainage vers et dans l'emploi, mise en relation demandeurs/employeurs, soutien aux rencontres avec entreprises et employeurs.

- Concertation, gouvernance : création et animation d'une commission thématique emploi et développement économique dans les QPV (voir ci-après).

3/2 REDYNAMISER LA FONCTION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE DU QUARTIER

Le développement de l'activité économique et commerciale des quartiers prioritaires vise à satisfaire les besoins des habitants mais aussi à assurer une mixité fonctionnelle visant à attirer des personnes extérieures.

Le rôle des commerces de quartiers, c'est aussi d'offrir un lieu de rencontre qui participe à la vie collective. Les quartiers peuvent potentiellement être des territoires attractifs pour des populations extérieures, soit en termes d'achat (fonction commerciale), mais aussi de lieux de travail ou d'offres de services n'existant pas ailleurs. Cela permettrait une mixité tout à fait bénéfique au développement social. Notons l'exemple de la Maison de justice et du droit d'Arles installée à Griffeuille.

Développer de l'activité économique dans les quartiers n'a pas pour objectif principal de créer de l'emploi direct pour ses habitants, mais d'assurer une indispensable mixité fonctionnelle.

Plusieurs études sont actuellement en cours et viendront dans les prochaines semaines alimenter l'expertise économique et commerciale des QPV.

Étude flash sur le potentiel du centre commercial de Barriol

Maître d'ouvrage : EPARECA sur sollicitation d'ACCM / Prestataire : Pivadis / Coût : 7 000 € (financement Epareca / ACCM / CDC)

Fin prévisionnelle : juillet 2015

Étude sur le comportement d'achat et les besoins des résidents des quartiers Zus d'Arles en matière de commerces et de services.

Maître d'ouvrage : ACCM dans le cadre du Fisac Zus / Prestataire : Futuris Consultant / Coût : 20 000 € HT

Fin prévisionnelle : 3^e trimestre 2015

Études d'analyse urbaine sur Barriol et Trébon (avec volet commercial et économique)

Maître d'ouvrage : 13 Habitat / Prestataire Trébon : PEP'S paysage et Patrimoine du Sud / Prestataire Barriol : Jean-Marc Chancel

Coût approximatif : 80 000 € pour chacun des sites / Fin prévisionnelle : 3^e trimestre 2015



De façon synthétique :

Les peupliers, Barriol - Arles

Les trois QPV d'Arles sont différents dans leurs caractéristiques commerciales

- Barriol : une vie de quartier centrée sur un centre commercial, dont l'équilibre est très fragile,
- Griffeuille : un site pouvant répondre à une demande à minima,
- Trébon : une structure commerciale en voie d'extinction, mais dont la population trouve une réponse partielle en périphérie.

Le centre commercial de Barriol

- Le centre commercial est le centre de l'animation du quartier. On peut y trouver tous les produits et les services basiques ou de première nécessité, d'une manière assez cohérente, avec un cabinet médical, un pressing, un primeur, une boucherie, deux cafés – bars, etc.,
- la structure et l'organisation du centre sont cependant totalement dépassées. On assiste à un turn-over de commerces, avec des fermetures puis des réouvertures. Plusieurs commerces sont en état de survie et d'autres ne peuvent envisager une reprise. En revanche, d'autres fonctionnent correctement avec une bonne adaptation,
- l'orientation « orientale » du centre est en cours de renforcement (ouverture programmée du magasin Sultan en remplacement d'Aldi), ce qui pourrait conduire à une réduction de l'offre pour différentes clientèles,
- la gestion le soir de certains commerces (alimentation ouverte au-delà de 23 h) pose des problèmes de nuisances, notamment sonores, et pouvant engendrer un sentiment d'insécurité. Même si l'équilibre du centre est très précaire, sa survie ne semble pas menacée, mais son offre doit impérativement évoluer.

Sur le QPV de Tarascon, l'offre commerciale pour les Ferrages se situe en proche périphérie. Sur le centre-historique, elle s'est modifiée à la baisse ces dernières années, quelques réimplantations sont cependant en cours (rue des halles notamment).

L'offre économique privée non commerciale est quasiment inexistante sur les QPV du fait de leur limitation au parc locatif de logement.

La création d'activité peut apparaître comme une alternative pour « s'en sortir », faute de trouver un emploi. Les quartiers prioritaires comptent plus de créations d'entreprises que le reste du territoire.

Les politiques d'insertion et de développement économique

S'appuyer sur les dynamiques de projets du territoire pour développer l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

- Structurer et consolider le secteur de l'insertion par l'économie:
Poursuivre la mise en place d'actions d'insertion en cohérence avec les opportunités conjoncturelles du territoire, essentiellement par le biais de chantiers d'insertion (ACI) et d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

En parallèle faire émerger et/ou consolider des actions pérennes notamment par le biais des entreprises d'insertion en utilisant des supports dans des métiers porteurs, l'objectif de l'IAE étant l'accès à l'emploi durable.

Enfin, au travers des différents outils de consolidation économiques, accompagner la pérennité des structures (dispositif local d'accompagnement – DLA, marché mutation économique...).

- S'appuyer sur le programme de gestion prévisionnel de l'emploi et des compétences territoriale (GEPECT) pour favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois dans les secteurs porteurs d'emploi. La GEPECT peut favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois dans les secteurs porteurs d'emploi. Sur Arles, la GEPECT mise en œuvre porte sur la logistique et la saisonnalité dans les métiers. En définissant, les compétences et les métiers recherchés par les entreprises sur l'ensemble des niveaux de qualification à court et moyen terme, elle peut être un outil au service de l'emploi pour les publics en QPV.

Les objectifs opérationnels et le plan d'actions (en attente des préconisations des études en cours)

- Soutien à la fonction commerciale
 - restructuration du centre commercial de Barriol,
 - Fisac Zus
- Développement économique
 - implantation d'activités économiques par réaffectation du patrimoine locatif social (parcours du créateur avec immobilier d'entreprises dans les quartiers),
 - accompagnement et promotion économique,
 - accès aux locaux d'activité,
 - soutien à l'économie sociale et solidaire .
- Appui à la création d'activité
 - sensibilisation à la création d'activité, détection et soutien à l'émergence de projets, accompagnement de projets et accès au financement.

3/3 ASSOCIER LES HABITANTS À LA GESTION QUOTIDIENNE DU QUARTIER

Voir 3.5 Requalifier l'habitat et le cadre de vie p20 et 3.6.4 Participation des habitants p 31

3/4 PROMOUVOIR LA COHÉSION SOCIALE

Les situations de précarité tendent à provoquer l'isolement et le repli sur soi. Il peut s'en suivre un désœuvrement, une perte de repères, voir un mal être pouvant entraîner des difficultés. Parmi celles-ci : une fonction parentale affaiblie (et indirectement des difficultés éducatives pour les enfants), une dégradation de la santé alors négligée, un désintérêt du voisinage et des relations sociales, des conduites à risques, etc. Travailler sur le lien social, la valeur et la reconnaissance de l'habitant, sa « place » aux yeux des autres, constitue un objectif majeur de lutte contre l'exclusion.

La cohésion sociale a pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations.

Ce pilier vise à :

- assurer un investissement supplémentaire dans les domaines de l'enfance et la jeunesse, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives,
- organiser une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations.



Barriol - Arles

3/4.1 Accompagner la réussite éducative des enfants et des adolescents en lien avec leur famille

La situation scolaire des enfants des QPV semble régulièrement se dégrader, sous l'influence de l'accroissement de la précarisation de leurs parents. Les élèves d'aujourd'hui sont les jeunes des quartiers de demain, les accompagner fortement dans le cadre de leur réussite scolaire, constitue un enjeu majeur.

Les différents QPV sont bien dotés en établissements scolaires de proximité :

• ÉCOLES : seules les écoles de Griffeuille et de Barriol sont incluses strictement dans le périmètre QPV. Pour les autres QPV, elles se situent à proximité dans le cadre du territoire vécu.

Pour Arles sont concernées 10 écoles : 6 maternelles et 4 élémentaires, pour Tarascon 5 écoles : 2 maternelles et 3 élémentaires.

nom	Communes	population QPV	écoles maternelles		écoles élémentaires		total
			nb	effectif	nb	effectif	
Griffeuille	Arles	2 340	2	187	1	154	341
Barriol	Arles	4 370	2	247	2	389	636
Trébon	Arles	2 650	2	241	1	276	517
Centre Historique- Ferrages	Tarascon	4 250	2	320	3	529	849
		13 610					2 343

Source: Education nationale

Voir détail annexe 1 « réussite éducative » et cartographie (p. 22 à 28)

• COLLÈGES

Les 3 collèges accueillant les enfants issus des QPV sont tous situés hors QPV.

Pour Arles sont concernés 2 établissements: Ampère en REP+, qui reçoit les élèves de Barriol et Van Gogh en REP, qui reçoit les élèves de Griffeuille et du Trébon,

Pour Tarascon: le collège René Cassin reçoit les enfants de l'ensemble de la commune.

Commune	etblst	effectif	dont Zus
ARLES	Ampere Rep +	578	252 43%
	Van Gogh Rep	678	241 36%
Tarascon	R. Cassin Rep	782	211 27%
Académie			12%

Source : éducation nationale

• LYCÉES

Pour Arles, Montmajou reçoit les élèves de Van Gogh et Pasquet les élèves d'Ampère.

Commune	etblst	effectif	dont Zus
ARLES	Montmajou GT	644	103 16%
	Pasquet GT	1103	73 7%
	Perdiguer Pro	500	121 24%
	Privat Pro	359	87 24%
Tarascon	Daudet GT	846	135 16%
Académie	GT		11%
Académie	Pro		19%

Source: Education nationale

La part des élèves de Zus diminue fortement en lycée (moitié moins qu'en collège). Ce sont les 2 lycées professionnels d'Arles qui accueillent en proportion le plus d'élèves des QPV (près d'1/4 de leur effectif).

De réelles difficultés éducatives, malgré des ressources et moyens significatifs

Les données disponibles sur les collèges et lycées montrent de réels écarts de réussite scolaire entre les enfants des QPV et les autres (plus d'élèves en retard d'1 an et + à l'entrée en 6^e, moins d'orientation vers les filières générales, etc.), corrélés à une forte précarisation monétaire des familles (voir annexe 1 « réussite éducative »).

L'Éducation nationale est fortement investie sur les QPV avec les moyens de l'éducation prioritaire. L'ensemble des établissements primaires et collèges recevant des enfants des QPV ACCM sont classés en REP (REP + pour le collège Ampère d'Arles). Il s'agit d'une politique publique réellement additionnelle.

Des dispositifs opérationnels sont également efficaces dans le champ de la Politique de la ville :

- PRE Arles : les écoles en QPV d'Arles bénéficient d'un programme de réussite éducative (PRE), mis en place depuis 3 ans. Cet accompagnement individualisé a concerné 122 enfants en 2014. Le budget 2015 est de 150 000 € financé par l'État.
- Accompagnement scolaire (ATP) de la ville d'Arles (plus de 600 enfants accompagnés), financement dans le cadre de la programmation Contrat de ville.
- Programmation du Contrat de ville : une vingtaine de projets soit près de 300 000 € annuels alloués à la réussite éducative.
- Dispositifs pilotés par la CAF :
 - réseau d'écoute, d'appui et d'aide aux parents (REEAP). Celui-ci permet de financer les projets hors programmation Politique de la ville,
 - contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS),
 - Lire, Écrire, Grandir, Aide à la lecture et l'écriture,
 - CEJ (contrat enfance et jeunesse) :
 - Arles : 6 crèches/haltes garderies et 1 crèche familiale, 4 LAEP (lieux d'accueil enfants-parents), 1 RAM Arles-Tarascon, 9 ALSH péri et extra scolaires, 15 séjours vacances, 5 formations BAFA, 2 postes de coordination,
 - Tarascon : 1 crèche collective, 1 crèche familiale, 1 halte-garderie, 1 RAM, 3 ALSH péri et extra-scolaire, 1 séjour, 1 formation BAFA et 1 poste de coordination.
- Projets éducatifs territoriaux d'Arles et Tarascon.
- Convention arlésienne pour l'éducation artistique et culturelle (Ville d'Arles – ministère de la Culture DRAC – ministère de l'Éducation nationale, Académie d'Aix-Marseille).

Malgré une forte mobilisation de moyens spécifiques, les difficultés restent marquées. Il convient donc de renforcer l'accompagnement des enfants, des adolescents et de leurs familles, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.



Martingale - Arles

Les objectifs opérationnels et le plan d'actions :

- Accompagner la réussite scolaire de tous les élèves
 - Poursuite des actions en cours (aides aux devoirs – Clas – Coup de pouce clé, Reeap, Lire et grandir). Mobiliser les dispositifs de droit commun existants,
 - PRE avec mise en place d'un volet territorial sur Arles et d'un autre sur Tarascon.
- Accompagner les enfants et les jeunes hors temps scolaire et améliorer leur bien-être : actions à visée éducative à destination des enfants et jeunes les plus éloignés des pratiques culturelles, sportives et de la vie associative, pour leur permettre de s'inscrire dans la durée au sein de ces actions. Une attention particulière sera portée au public adolescent et aux actions favorisant la mixité garçons-filles. Les actions dont le temps fort se déroule sur une période de vacances scolaires seront présentées dans le cadre des VVV (ville vie vacances).
- S'assurer de la participation des parents à la réussite scolaire et les épauler dans leur tâche éducative : soutien à la parentalité. Les actions expérimentales répondant à un enjeu spécifique d'un quartier prioritaire seront soutenues en lien avec le réseau parents 13. Les actions de droit commun parentalité sont financées par la CAaf-sur le dispositif : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reapp).
- Concertation, gouvernance : création et animation d'une commission thématique éducation dans les QPV (voir ci-après).

3/4 .2 Favoriser les actions de prévention santé et améliorer l'accès aux soins



Solid'Arles - Arles

S'ils ne sont pas dotés de tous les services médicaux intra-muros, les QPV en disposent néanmoins à proximité immédiate.

Localement, peu de données santé sont disponibles à l'échelle infra-communale (celles-ci n'étant pas territorialisées), mais la situation des QPV ACCM s'apparente a priori tout à fait à celle des Zus nationale :

- les problèmes de surpoids et d'obésité sont fréquents, notamment chez les femmes,
- les adultes renoncent plus souvent aux soins et ont moins recours aux médecins spécialistes (cette situation s'expliquant notamment par des contraintes financières),
- des habitants n'ont pas de couverture maladie complémentaire (en nombre plus important dans les QPV que dans le reste de la population).

Dans les données disponibles, deux points sont significativement plus élevés sur Arles et Tarascon comparativement à la région Paca :

- une mortalité prématurée (mortalité toute cause survenant avant 65 ans),
- et une mortalité évitable (décès évitables par des actions sur les comportements individuels ou par une meilleure prise en charge par le système de soin).

Le territoire dispose de différents outils dont celui de l'Atelier santé ville (ASV).

La ville d'Arles s'est dotée en 2003 d'un Atelier santé ville. Il a pour but de mettre en œuvre le plan local de santé publique (PLSP) qui constitue la feuille de route opérationnelle de la stratégie locale de promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales de santé. Le diagnostic initial ASV effectué sur la ville d'Arles entre 2003 et 2005 a été réactualisé à deux reprises ainsi que le PLSP qui en découle (PLSP 2010-2012 et PLSP 2013-2016). Les publics prioritaires du PLSP 2013-2016 sont les enfants de 3 à 11 ans, les jeunes de 11 à 25 ans, les familles, les adultes précaires et les personnes vieillissantes.

Tous les ans, dans le cadre de la programmation politique de la ville sont financées des actions santé, dont la majorité bénéficie d'un co-financement de l'Agence régionale de santé dans le cadre du Schéma régional de prévention. Ces actions abordent diverses thématiques : l'éducation à la santé, la nutrition, le soutien psychologique, la lutte contre les addictions, etc.

Le poste de coordination de l'Atelier santé ville d'Arles est également financé dans le contrat afin d'animer le territoire, de mettre en œuvre le plan local de santé publique et de mettre en réseau les professionnels.

Les objectifs opérationnels et le plan d'actions :

• Améliorer et développer l'éducation à la santé et la prévention

- pour les enfants, en associant les parents et les professionnels, notamment en établissements scolaires : promouvoir les facteurs de

protection et de connaissance en santé (nutrition, hygiène de vie, sommeil, etc.), favoriser le développement des compétences psychosociales, prévenir les maladies chroniques liées au surpoids et à l'obésité,

- pour les jeunes de 11 à 25 ans : sensibiliser, informer, modifier les comportements, notamment en établissements scolaires ou organismes de formation, favoriser l'accès aux informations de santé, faciliter l'accès aux soins, renforcer les actions collectives de prévention et d'éducation à la santé, soutenir la mise en réseau des professionnels. Les actions en lien avec le milieu scolaire devront être concertées avec le programme de réussite éducative.

- pour les adultes précarisés : développer des actions de mise en réseau des compétences pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de précarité, des actions d'information et de communication adaptées au public (nutrition et hygiène de vie, santé mentale, addictions, maladies chroniques, etc.), des actions de soutien psychologique, favoriser l'accès au dépistage organisé des cancers, accompagner les publics victimes de violences, soutenir la mise en réseau des professionnels sur le champ de la parentalité, créer des actions de prévention ou de lieux d'expression favorisant l'expression des problématiques familiales et permettant l'information sur les lieux ressources,

- pour les personnes vieillissantes : renforcer le « bien vieillir », sensibiliser, informer, modifier les comportements, mener des actions de prévention et d'adaptation au grand âge (nutrition et activités physiques, prévention des chutes, atelier mémoire, etc.).

• Améliorer l'accès aux soins

- favoriser l'ouverture et le maintien aux droits,

- favoriser la mobilité physique et lever les freins psycho-sociaux. Renforcer la médiation et l'accompagnement et mobiliser des aides financières,

- améliorer l'accès aux soins de premier recours. Favoriser l'installation de médecins généralistes dans les zones où l'offre de soin est fragilisée,

- accompagner les démarches de mise en place de parcours de soins,

- favoriser l'accès à des soins spécialisés (santé mentale, addiction, maladies chroniques).

• Coordonner les acteurs

- Soutenir et développer le travail en réseau (notamment par le soutien à l'ASV d'Arles et l'étude de la création d'un ASV à Tarascon),

- mettre en œuvre des formations et des actions de sensibilisation. Favoriser les échanges de pratiques.

• Concertation, gouvernance

- Création et animation d'une commission thématique santé dans les QPV (voir ci-après).



Delt'art, Association Di nistoun - Tarascon

3/4 .3 Développer le lien social et rompre l'isolement

Le développement du lien social est lié à divers facteurs : la potentialité de se retrouver, de se déplacer, de faire des choses ensemble, l'envie individuelle et collective. Y contribuent l'offre de services de proximité (dont les commerces), les activités et animations proposées et les dynamiques de participation des habitants. Les QPV sont bien dotés en équipements de proximité propices à la vie sociale.

Voir annexe 2 « lien social » et cartographie p 22 à 28.

Centres sociaux et maisons de quartiers

Ce sont des équipements déterminants dans le développement du lien. Ils interviennent généralement dans trois directions : enfance, jeunesse, famille.

- Barriol : centre social (6 agents) – Maison publique de quartier (2 agents)
- Trébon : centre social (6 agents) – Maison publique de quartier
- Griffeuille : Maison publique de quartier (5 agents)
- Centre-Ville / Ferrages : Pôle social TEEF (agrément Caf animation collective famille et en cours d'instruction : animation vie sociale AVS) – pôle animation jeunesse.

Les 2 centres sociaux d'Arles sont gérés par la fédération des amis de l'instruction laïque (FAIL13), dans le cadre d'une délégation de service public municipale jusqu'à fin 2015 et sont agréés par la CAF. La ville prévoit de revoir leur mode de gestion en 2016.

Les maisons publiques de quartier (présentes dans les mêmes locaux que les centres sociaux) sont gérées par la ville d'Arles et proposent différents services « publics » à la population, soit en direct, soit par le biais de permanences d'organismes extérieurs (affaires générales de la ville d'Arles - Etat civil, assistantes sociales de la CAF13 ou du conseil départemental, de certaines associations, etc.)

La mobilisation des publics des quartiers est un élément important du développement du lien social. Elle constitue un enjeu majeur du futur mode de gestion des centres sociaux car cette mobilisation pourrait être optimisée (tout particulièrement sur le Trébon).

Les autres équipements de proximité : voir annexe

L'offre locale de transport

Les QPV ne souffrent pas de carence en matière de transports urbains et sont desservis à un niveau de prestation équivalent aux autres secteurs du territoire (voir annexe : cartographie des lignes de transport des QPV).

Arles :

- Ligne 2 = Trébon ► hôpital Joseph Imbert via centre-ville et zone commerciale Fourchon. Toutes les 25 minutes de 6h25 à 19h25.
- Ligne 1 = Barriol ► Griffeuille via centre-ville et zone commerciale Fourchon. Toutes les 25 minutes de 6h15 à 19h25.

Tarascon :

- Ligne T = La tarasque ► Zone du Roubian via les Ferrages et le tour du centre-ville. Toutes les 1h30, de 7h à 18h.

Offre spécifique vers la zone industrielle de Saint-Martin-de-Crau (voir emploi p12)



ACC M réseau Envia - Arles



Centre social de Barriol - Arles

Les instances de participation des habitants :

Diverses démarches de participation des habitants se sont structurées au cours des dernières années avec plus ou moins de succès. Deux types d'instances peuvent être identifiés :

1/ Celles pilotées par la commune et ses élus dans le cadre de l'action municipale :

- Barriol : conseil de quartier, commission permanente et cellule de veille,
- Trébon : conseil de quartier et commission permanente,
- Griffeuille : conseil de la Maison publique de quartier (3 commissions : habitants, partenaires et institutions)
- Centre historique - Ferrages : conseil de quartier.

À Arles, l'organisation est variable selon les territoires.

2/ Celles liées au fonctionnement des centres sociaux :

- Barriol : commission des usagers,
- Trébon : commission des usagers.

Concernant le lien social, les éléments de constat sont les suivants :

Difficultés :

- pas de centre social sur Griffeuille, même si la Maison publique de quartier est fortement investie sur des missions qui s'en rapprochent,
- instances de participation des habitants à optimiser,
- pour Tarascon, un contraste d'équipements entre le centre historique et les Ferrages, appartenant à un même QPV et une faiblesse du nombre d'associations travaillant avec le public QPV,
- absence d'articulation avec les actions de prévention relevant des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ceux-ci étant de compétence communale.

Ressources :

- équipements de proximité assez denses en QPV ou à proximité des QPV,
- des quartiers à échelle humaine, ce qui permet le développement d'actions au plus près de la population,
- richesse des partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans les quartiers d'Arles,
- programmation contrat de ville importante avec près de 50 actions annuelles.

La programmation lien social 2015 prévoit le financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ACCM pour la mise en place de conseil citoyens sur chaque QPV (lancement prochain de la consultation).

- dispositifs associés Politique de la ville
 - VVV (ville vie vacances),
 - les adultes relais (emplois aidés Politique de la ville) : 4 à Arles et 3 à Tarascon.
- financements droit commun existants :
 - Plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD) : mis en œuvre depuis 2009 sur le territoire d'ACCM – recentrage sur le QPV en 2015 suite à la réforme de la politique de la ville,
 - Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
 - Centre national pour le développement du sport (CNDS),
 - État : budget « intégration et accès à la nationalité »,
 - État : budget « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »,
 - ACCM : fonctionnement de la maison de justice et du droit (ouverte au sein du quartier de Griffeuille en 2007),
 - CAF (PISL, fonctionnement centres sociaux),
 - les postes FONJEP d'animation (au nombre de 3 à ce jour).

Les objectifs et axes d'intervention

• Soutien à la jeunesse

- permettre l'accès aux activités physiques et sportives, de loisirs, artistiques et culturelles,
- assurer un accompagnement spécifique du public jeune des QPV pour permettre son insertion sociale et/ou professionnelle.

• Développement social, citoyenneté et laïcité

- assurer le maintien des actions destinées aux familles, voire les développer si le besoin existe en appui au travail des structures de proximité (centres sociaux et maisons publiques de quartier),
- développer des actions favorisant le lien social, le lien intergénérationnel, le « mieux vivre ensemble » en s'appuyant sur les dispositifs existants (médiation sociale et culturelle, présence des adultes relais),
- favoriser les actions de lutte contre l'illettrisme pour les personnes sorties du système scolaire (atelier de socialisation linguistique, remobilisation des jeunes)
- renforcer les actions réalisées dans le cadre de l'égalité femmes / hommes.

• Participation des habitants

- mettre en place un Fonds de participation des habitants en partenariat avec les structures de proximité,
- mettre en œuvre les conseils citoyens.

• Culture et expression artistique

- Développer l'accès à l'art et la culture pour les enfants et les jeunes sur le temps scolaire, extra et périscolaire.
- Accès aux pratiques artistiques et culturelles par le soutien d'actions d'ateliers pratique, mais également de médiation culturelle et d'accès aux lieux culturels,
- Mobilisation des équipements culturels en direction des publics des quartiers et développement des résidences artistiques et culturelles sur ces quartiers,
- Dans le cadre de l'habitat et du renouvellement urbain, mise en œuvre d'actions touchant au cadre architectural, la mémoire et l'histoire des quartiers.

• Accès au droit et aux services publics, prévention, lutte contre les discriminations

- Assurer l'accès du public à la connaissance de ses droits par des interventions spécialisées, en particulier à la Maison de justice et du droit d'Arles,
- Développer l'accès aux services publics par une meilleure connaissance des lieux ressources et des missions de chacun (connaissance du public, mais aussi des professionnels assurant les orientations du public),
- Mettre en place un programme d'actions plus spécifique à l'intention des jeunes exposés à la délinquance – chantiers éducatifs,
- Réfléchir aux moyens d'action à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention de la radicalisation (diagnostic de la situation et groupe de travail),
- Continuer la mise en œuvre du plan territorial de lutte contre les discriminations,
- Assurer le maintien des actions d'aide aux victimes,
- Accompagner l'application du programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales (réfèrent violence).
- Prendre en compte la diversité dans l'emploi par la constitution d'un réseau d'entreprises locales engagées à mettre en place des démarches RSE (responsabilité sociale des entreprises) et de bonnes pratiques de diversité en matière de ressources humaines. (Comment l'entreprise dynamise l'emploi sur son territoire ? Comment l'entreprise favorise l'intégration et le maintien en emploi des salariés ? Comment l'entreprise permet à d'autres de s'engager en faveur de l'insertion professionnelle ?). Ce réseau pourrait être constitué en s'appuyant sur les organisations et maillages déjà existants (UPE13, CCIPA, Associations de zones etc..).

• Concertation, gouvernance :

- Création et animation d'une commission thématique lien social / prévention sur les QPV (voir ci-après).



Maison de justice et du droit, Griffeuille - Arles

3/5 REQUALIFIER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Le parc de logements sociaux

quartier	Commune	logements		
		sociaux HLM	autres	total
Griffeuille	Aries	978	154	HLM Peupliers
Barriol	Aries	1 419		
Trébon	Aries	939		
Centre hist- Ferrages	Tarascon	249		
Centre historique		81	2 900 *	parc privé 3 000*
Ferrages		168	120	copro 288

* estimation

Voir annexe 3 « habitat » et cartographie p 22 à 28.

Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014, à l'inverse des contrats précédents, ne comportait pas de volet investissement. Le retour de ce positionnement dans le contrat de ville 2015-2020 va faire levier et permettre de dynamiser l'aménagement urbain de ces territoires.

La situation des QPV d'Arles, ces dernières années, a évolué de façon différenciée.

À Griffeuille (quartier dont la convention ANRU 1 n'avait pas été retenue), de lourds travaux sur les logements ont été engagés (encore en cours) mais également sur les espaces extérieurs. La mobilisation de son bailleur, la Sempa y est forte. Le quartier, voit sa population se précariser mais son image reste satisfaisante.

Pour Barriol et Trébon, la situation est différente. Ces deux QPV déqualifiés sont en perte d'attractivité, le taux de vacance augmente sous l'effet de refus de logements (ciblé sur certaines cages d'escaliers). Soucieux de cette situation, le principal bailleur, 13 Habitat a lancé, début 2015, deux importantes études urbaines qui, dans les prochains mois, apporteront des préconisations d'intervention.

Pour le centre-historique de Tarascon, le taux de vacance est important.

Plusieurs études sont actuellement en cours et viendront, dans les prochaines semaines, alimenter l'expertise :

Études en cours d'analyse urbaine sur Barriol et Trébon (avec volet commercial et économique)

Maître d'ouvrage : 13 Habitat

Prestataire Trébon : PEP'S paysage et Patrimoine du Sud



Griffeuille - Arles

Prestataire Barriol : Jean-Marc Chancel
Fin prévisionnelle : 3^e trimestre 2015

Études en cours sur Tarascon concernant la requalification des boulevards extérieurs et la reconversion de l'ancienne gendarmerie en pôle social multiservices et intergénérationnel.

Maître d'ouvrage : mairie

Prestataire : CAUE

La programmation du contrat de ville intervient sur le volet habitat avec une opération majeure, celle de la médiation Zus. Elle vise à résoudre certaines situations de conflits (notamment de voisinage) et à apporter des réponses en termes de régulation des tensions sociales. Elle est cofinancée par les bailleurs partenaires.

Le classement de Barriol et du centre historique-Ferrages de Tarascon en sites NPNRU est une véritable opportunité et fait levier aujourd'hui pour une mobilisation renforcée d'intervention sur ces territoires. Le protocole de préfiguration correspondant est en cours d'élaboration.

Concernant la politique de peuplement, la commune d'Arles dispose depuis plusieurs années d'une charte d'attribution ville/ État / bailleurs. Celle-ci a pour objectif à la fois la décohabitation (priorité aux ménages de moins de 30 ans) et la prise en compte de l'absence de logement (priorité aux personnes sans résidence stable, sorties de CHRS ou logement relais, etc.) La prise en compte des mutations pour adéquation de la taille du ménage à celle du logement reste néanmoins une préoccupation (une famille dont les enfants sont partis et qui voudrait un logement plus petit).

Les objectifs opérationnels et le plan d'actions :

• améliorer le cadre de vie quotidien des habitants

Mettre en place une gestion urbaine et sociale de proximité. 20 000 € de la programmation 2015 sont réservés pour accompagner ACCM dans ce sens, avec la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (lancement prochain de la consultation).

• favoriser l'accès au logement

- Favoriser l'appropriation et la bonne gestion des logements (confort, charges, économie d'énergie, etc.),
- favoriser l'accompagnement au relogement,
- lutter contre la précarité énergétique.

• permettre les relations des quartiers avec le centre-ville

- Renforcer une offre diversifiée, qualitative et adaptée de services et d'équipements de proximité (petite enfance, jeunes, personnes âgées, etc.),
- améliorer les liaisons inter-quartiers (dont les modes doux : pistes cyclables, transports collectifs, liaisons piétonnes).



CLCV - Arles

• favoriser la diversification de l'habitat, les parcours résidentiels et la mixité sociale

- Engager une réflexion sur l'attribution des logements sociaux,
- diversifier l'habitat (statuts, typologie des bâtiments et des logements).

• Améliorer la gouvernance de la thématique habitat/cadre de vie au sein du contrat de ville

Créer une instance de suivi / pilotage avec les bailleurs sociaux.

• Mettre en œuvre le renouvellement urbain.

Conférence des bailleurs QPV

Sur les quartiers, les actions de chacun des partenaires sont intimement liées. Il est nécessaire de croiser les responsabilités, les réalisations et les projets de chacun. C'est pourquoi, il sera mis en place une conférence des bailleurs QPV qui travaillera notamment sur la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).



Griffeuille - Arles



3/5.1 Barriol



Difficultés :

- Une avenue Salvador Allende « démesurée » avec une vitesse de circulation élevée.
- Une vacance de logement qui augmente.
- Des bâtiments tournés sur eux-mêmes (cours intérieures), coupés de l'extérieur et peu intégrés dans le tissu urbain.
- Un manque de structuration et d'aménagement des espaces extérieurs publics (ex : place Toscane). Des difficultés de circulation : problèmes de stationnement et de sécurisation des piétons. Des problèmes d'éclairage défectueux.
- Un centre commercial en grande difficulté : sentiment d'insécurité, bâti de plus en plus dégradé, etc.
- Développement croissant du sentiment d'insécurité (incivilités, vols, dégradations, bruit). Non respect du cadre de vie et de la propreté, dégradations, y compris quand il y a eu des réhabilitations (Gradins).
- Des espaces non-exploités et une présence importante réservée à la voiture.

Atouts :

- Proximité du centre ville et d'équipements structurants (Plaine des sports, Musée, Palais des congrès)
- Projets urbains avoisinants : requalification de la RN113, port touristique fluvial.
- Une surface commerciale existante.
- Erilia vient de commencer des travaux de réhabilitation des logements des Peupliers.
- Programme municipal sur l'éclairage public.
- Étude en cours 13 Habitat et Epareca.
- Classement du quartier en opération d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU.

Projet urbain – pistes d'intervention :

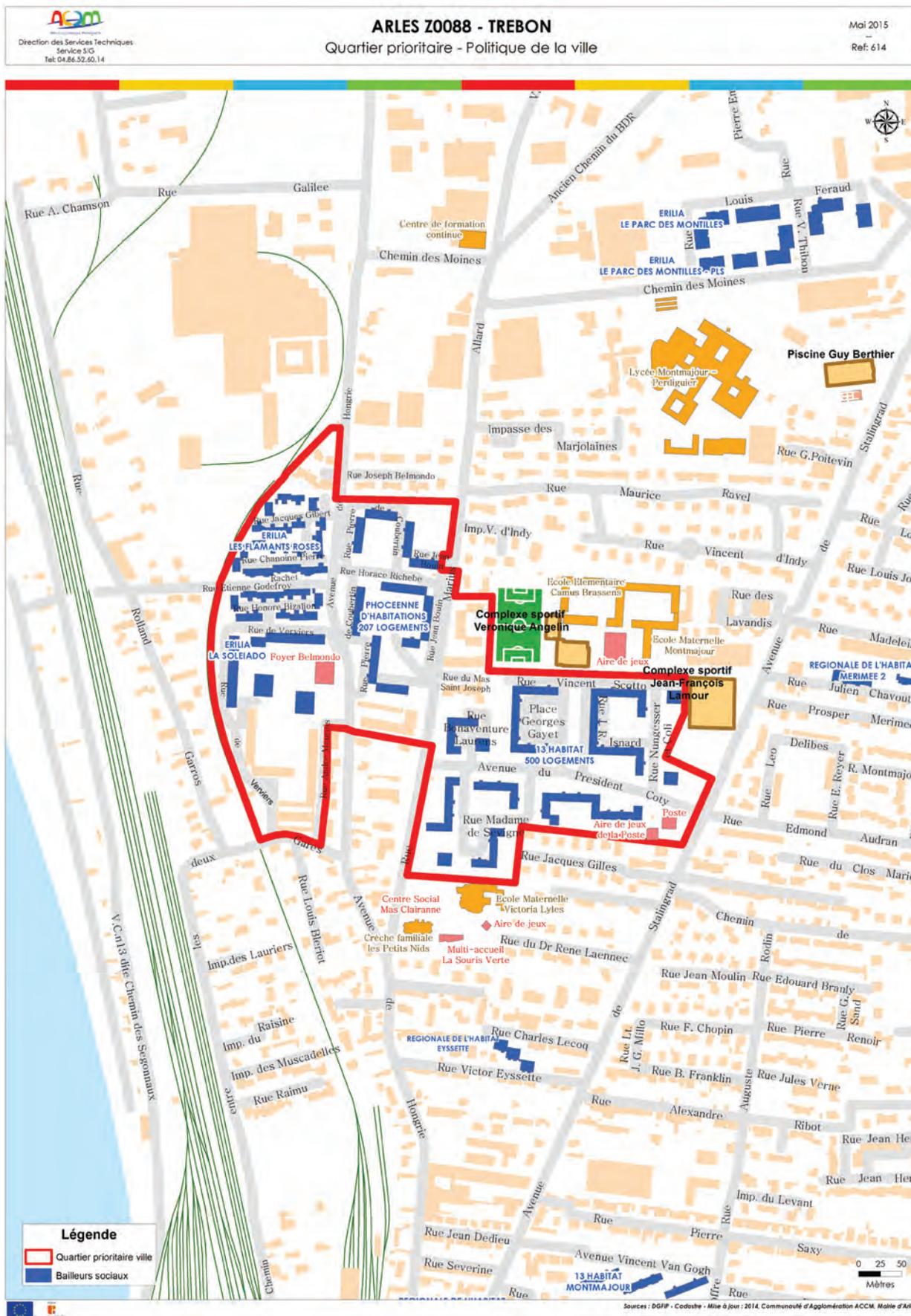
- Requalification du centre commercial.
- Gestion urbaine et sociale de proximité.
- Traitement des ordures ménagères.
- Restructuration des logements.
- Traitement de l'avenue Salvador Allende.
- Restructuration des espaces extérieurs pour améliorer le fonctionnement de la circulation (établir l'espace de chacun -> piétons, voitures, stationnement, et leur statut -> publics, privés, résidentiels)
- Aménagement d'espaces publics de qualité pour créer des lieux de rencontre (espaces verts, jeux d'enfants), notamment dans les cours centrales de Barriol.
- Résidentialisation du parc social de 13 Habitat.
- Amélioration du traitement des pieds d'immeuble (respect des espaces verts, cheminements piétons, stationnement automobile, etc).
- Réappropriation des berges.

Renouvellement urbain

Le protocole de préfiguration du NPNRU est en cours de finalisation et sera validé en septembre 2015. L'enjeu majeur est de redonner de l'attractivité au quartier en particulier en le désenclavant et en améliorant son image :

- requalifier et hiérarchiser les espaces extérieurs,
- favoriser la mixité sociale,
- redonner de l'attractivité au centre commercial et valoriser les équipements publics,
- réorganiser les déplacements.

3/5.2 Trébon



Difficultés :

- Pas de véritable centre mais plutôt trois sous-quartiers qui correspondent aux groupes HLM des trois bailleurs, avec l'impression d'une faible mixité entre les trois secteurs et d'un lien social peu développé. Une impression d'un quartier fermé et peu dynamique.
- Une vacance de logement qui augmente.
- Un maillage interne peu clair. Les limites entre les espaces verts, les espaces de stationnement et la voirie, entre les espaces publics / privés ne sont pas toujours très tranchées.
- Une partie du bâti ancien peu réhabilitée : 500 logements avec des façades à « nettoyer ».
- Des espaces extérieurs pour partie dégradés.
- Des commerces qui se concentrent en frange du quartier. Une proximité de supermarchés et hard discount qui rend difficile l'installation et la survie de commerces de proximité (préjudice sur le lien social).

Atouts :

- Des bâtiments à taille humaine.
- Des espaces extérieurs importants.
- Existence de foncier aux abords du gymnase Lamour.
- Réhabilitation récente des logements et des façades des 207 logements de la Phocéenne d'habitations (rue Jean Bouin, Pierre de Coubertin et Horace Richebé).
- Intervention récente de la commune sur les espaces extérieurs des 500.
- Réalisation récente d'une étude sur les espaces extérieurs par la Phocéenne.
- Étude en cours 13 Habitat.

Projet urbain – pistes d'intervention :

- Gestion urbaine et sociale de proximité.
- Restructuration des logements.
- Traitement des ordures ménagères.
- Requalification des espaces publics délaissés pour créer des lieux de rencontre et de lien social (espaces verts, jeux d'enfants).
- Travail sur le lien avec la zone d'activités.
- Travail sur la requalification du foncier aux abords du gymnase (ouverture potentielle du quartier, etc).

3/5.3 Griffeuille



Difficultés :

- Absence de mixité entre Griffeuille et la Genouillade.
- Enclavement du gymnase Robert Mauget, difficile à trouver, peu flêché.
- Pas de centre social alors qu'il existe une forte demande de la population sur le lien social et l'animation du quartier.

Atouts :

- L'avenue du Docteur Schweitzer, une vraie respiration dans le quartier.
- Proximité du centre ville, des anciens ateliers SNCF et d'espaces naturels (Vigueirat).
- Le renforcement de la maison de quartier.
- Un quartier à taille humaine.
- Un bailleur Sempa fortement impliqué pour le développement social du quartier.
- Réhabilitation de la place Gustave Ferrié en 2012.

Projet urbain – pistes d'intervention :

- Gestion urbaine et sociale de proximité.
- Création d'espaces verts.
- Traitement des ordures ménagères.
- Aménagement des espaces extérieurs à poursuivre.
- Résidentialisation.
- Projet de jardin partagé (statut à définir) qui permettra de proposer un espace de vie sociale.
- Travail sur un lien avec les quartiers avoisinants (ateliers. . .).
- Travail sur les aménagements des berges du canal afin de proposer un lieu convivial, d'activités sportives.

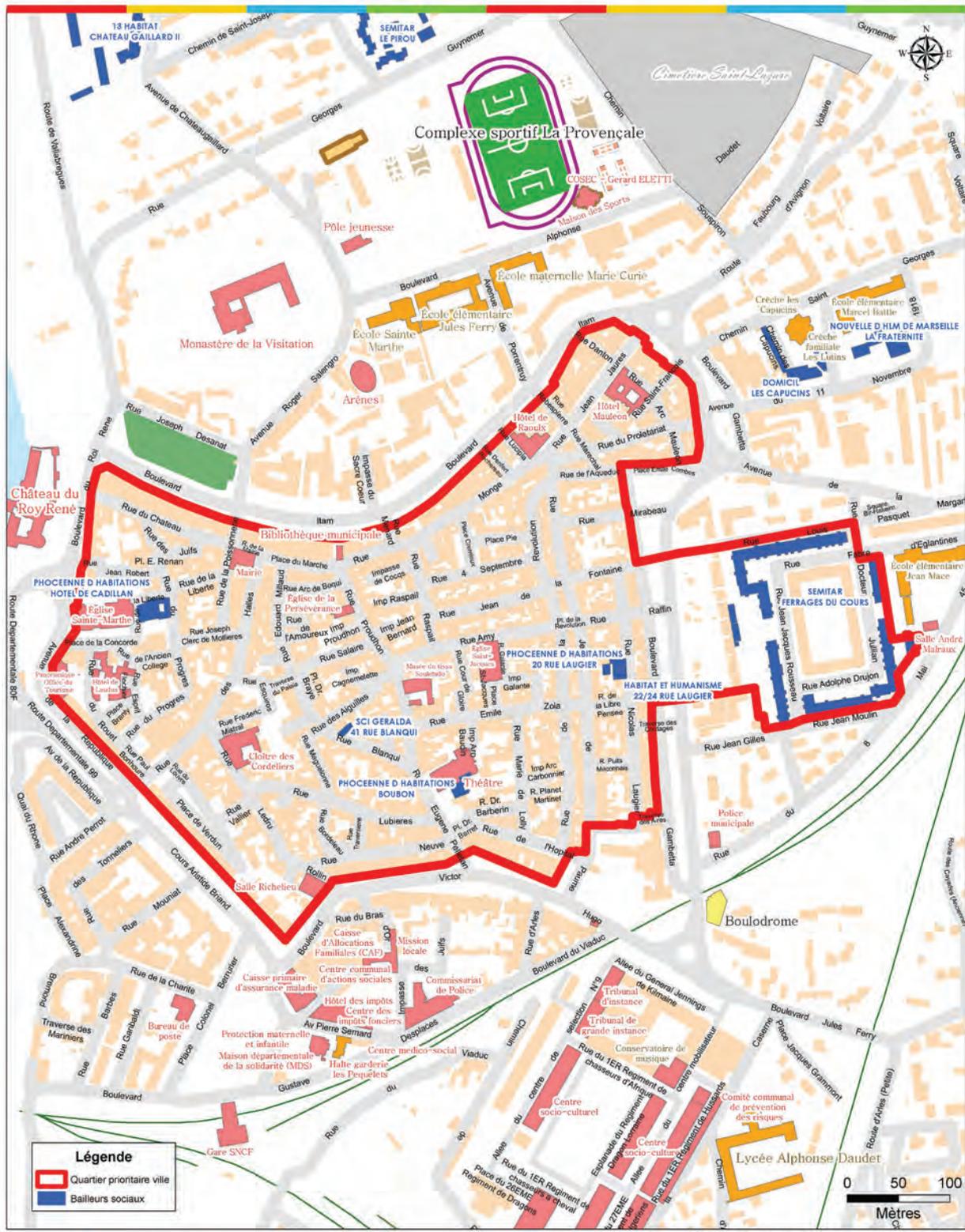
3/5.4 Centre historique - Ferrages



Direction des Services Techniques
Service SIG
Tél: 04.86.52.60.14

TARASCON Z0089 - CENTRE HISTORIQUE - FERRAGES
Quartier prioritaire - Politique de la ville

Juin 2015
Ref : 615



Sources : DGRIP - Cadastre - mise à jour : 2014, Communauté d'Agglomération ACCM

Difficultés :

Ferrages

- Pas assez d'ouverture et d'intégration au tissu urbain communal.
- Des bâtiments centrés sur eux-mêmes et tournant le dos aux quartiers environnants.
- Un bâti ancien et dégradé.
- Des espaces extérieurs peu valorisés et insuffisamment entretenus.
- Des difficultés relationnelles entre la copropriété et les logements sociaux autour.
- Pas de commerces.
- Manque d'organisation des stationnements.
- Un équipement social dégradé et inadapté (salle Malraux).

Centre historique

- Une partie du bâti dégradé.
- Une partie de la population très défavorisée : du logement social de fait dans le parc privé.
- Des difficultés à accompagner la population la plus en difficulté.
- Des logements anciens, peu rénovés, certains vacants et dans un état d'insalubrité. Une quarantaine de logements indécents a été signalée auprès des services municipaux en 2013.
- Problématique de marchands de sommeil.
- Des problèmes de mixité et une accentuation du communautarisme.
- Des espaces publics insuffisamment mis en valeur (ex : place Saint Jacques).
- Certains bâtiments publics vacants du fait de leur déménagement (TGI).

Atouts :

Ferrages

- Un quartier à taille humaine.
- Classement du quartier en opération d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU.

Centre historique

- L'existence d'un comité communal contre l'insalubrité afin de lutter contre l'habitat indigne.
- Une qualité architecturale et urbaine indéniable (vestiges médiévaux, patrimoine contemporain, etc.), présentant un potentiel touristique fort.
- Une Opah et un Fisac en cours.
- Des projets urbains avoisinants : création d'une halte fluviale à proximité immédiate du centre historique.
- Études CAUE.
- Classement du quartier en opération d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU.
- La reconversion de l'ancienne gendarmerie en pôle social.

Projet urbain – pistes d'intervention :

Ferrages

- Gestion urbaine et sociale de proximité.
- Requalification des espaces publics.
- Résidentialisation.
- Liaison avec le Centre historique.

Centre historique

- Amélioration de l'habitat.
- Renforcement des services et des commerces.
- Requalification des espaces publics.

Renouvellement urbain

Le protocole de préfiguration du NPNRU est en cours de finalisation et sera validé en septembre 2015. L'enjeu majeur est de recréer le lien entre le Centre historique et les Ferrages.

Ferrages

- désenclaver le quartier,
- requalifier et hiérarchiser les espaces extérieurs,
- favoriser la mixité sociale entre l'habitat locatif HLM et la copropriété,
- réhabiliter la salle publique de quartier (salle Malraux).

Centre historique

- redynamiser le commerce pour améliorer l'attractivité,
- réhabiliter le bâti et les espaces publics.

3/5.5 Les conventions d'application

Le protocole de préfiguration

Les quartiers de Barriol et du Centre historique – Ferrages sont retenus au titre des opérations régionales de renouvellement urbain. Ils doivent faire l'objet d'un protocole unique de préfiguration. Il s'agit de la première étape du projet de renouvellement urbain avant l'élaboration de conventions pluriannuelles. Le protocole réaffirmera le projet politique conjoint d'ACCM et des communes pour mettre en place des opérations de renouvellement urbain sur les 2 quartiers concernés. Outre le diagnostic et le repérage des dysfonctionnements, il comportera l'identification des grands enjeux pour les deux quartiers et les études à réaliser pour aboutir aux conventions pluriannuelles. Celui-ci est en cours de finalisation.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB / GUP (cadre national ministère de la Ville - USH du 29/04/2015)

Elle concerne l'engagement des bailleurs sociaux (en contrepartie de l'abattement de 30% sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB), à mettre en place un programme d'actions liées à la qualité de vie des habitants au quotidien et la gestion urbaine de proximité (GUP). Les actions financées dans ce cadre veilleront à être complémentaires de celles financées en Politique de la ville et inversement. Un tableau annuel par territoire recensera toutes les actions des bailleurs et sera

présenté et débattu en conférence des bailleurs.

La convention sera élaborée prochainement et sera annexée au contrat de ville. **Dans l'attente, la signature de ce présent contrat par les bailleurs sociaux, leur permettra de bénéficier de cet abattement.**

La convention de mixité sociale, déclinaison des conventions relatives aux attributions et définie par les partenaires de la conférence intercommunale du logement.

La loi Alur prévoit la mise en place :

- de conférences intercommunales du logement visant à établir, avec les principaux acteurs du logement, des conventions relatives aux attributions (**la convention de mixité de sociale en ce qui concerne le contrat de ville**),
- d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social (pour les communautés dotées d'un PLH). Celui-ci définit les orientations destinées à assurer une gestion partagée de la demande (fichier partagé des demandeurs) et une bonne information des demandeurs sur l'offre de logements et les processus d'attribution (décrets du 12 mai 2015).

Ces documents seront élaborés prochainement.

3/6 LES PRIORITÉS TRANSVERSALES

Elles sont intégrées dans le travail de diagnostic et prises en compte dans les déclinaisons des programmes opérationnels.

3/6.1 La jeunesse

Les jeunes sont nombreux à imaginer que leur vie sera moins bonne que celle de leurs parents et qu'ils connaîtront en permanence la crise. Ils souffrent d'un réel manque de reconnaissance : c'est un défi et un enjeu politique majeur pour construire l'avenir.

Développer une politique de la jeunesse ambitieuse est une nécessité forte et doit viser à la fois à renforcer l'accompagnement et à valoriser l'image des jeunes, leur dignité.

Dans le contrat de ville, les jeunes seront systématiquement une cible prioritaire et notamment en ce qui concerne :

- l'accès aux services en matière d'éducation, de santé et d'emploi,
- la mobilité, dans ses différentes acceptions sociales et géographiques (mixité et ouverture vers l'extérieur),
- la participation et la co-construction des actions (les jeunes doivent être parties prenantes des processus de décision qui les concernent).



Service municipal jeunesse - Tarascon

3/6.2 L'égalité femmes-hommes



CIDFF - Arles

Cette priorité intègre les axes suivants :

- développement de l'articulation des temps de vie familiale, sociale et professionnelle,
- promotion de l'égalité professionnelle, de l'école à la retraite, en favorisant la lutte contre les stéréotypes sexistes d'orientation et la mixité des formations et des métiers,
- accès des femmes et des filles aux « responsabilités » et à la prise de décision dans la vie sociale, associative, les fonctions électives, le monde économique, etc.,
- lutte contre les violences faites aux femmes, accès au droit et respect de la dignité.

3/6.3 La lutte contre les discriminations

La discrimination est un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès au droit. Pour permettre aux acteurs territoriaux de répondre à cet enjeu majeur, différents dispositifs sont en place :

- les diagnostics territoriaux,
- la formation des acteurs locaux,
- l'accompagnement des acteurs locaux à la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic.

L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

Depuis 2009, ACCM est dotée d'un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD), axé sur l'emploi et confié jusqu'à fin 2014 à la maison de l'emploi (MDE). Le contrat de ville doit désormais en intégrer les actions dans plusieurs champs :

- l'amélioration de la connaissance des discriminations sur le territoire,
- la lutte contre les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée,
- l'évolution des pratiques (institutionnelles, associatives, entreprises, éducatives . . .) par la sensibilisation, la communication, la mobilisation, la formation,
- l'accompagnement des victimes.

3/6.4 La participation des habitants

La participation des habitants est un élément indispensable au bon fonctionnement des quartiers. Elle permet à ces derniers de faire remonter l'ensemble de leurs préoccupations et ainsi, de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées. Ce doit être du « gagnant gagnant » :

- des habitants écoutés, valorisés et dont les préoccupations quotidiennes sont prises en compte,
- des institutions qui optimisent leurs interventions et assoient ainsi leur légitimité et leur image.

La participation devra être développée sur tous les dispositifs d'action sociale et projets de renouvellement urbain. Il s'agit de renforcer la place des habitants dans les processus de décision qui les concernent avec l'organisation d'espaces de débat, de propositions et d'initiatives.

La participation contribue à la construction des relations sociales, à la dynamisation des échanges et peut apporter la reconnaissance et les compétences qui rendent les habitants et les groupes aptes à mettre en œuvre des ressources. Elle peut permettre :

- l'amélioration fonctionnelle du quotidien par la mise en œuvre d'initiatives ou de projets (production de services),
- le développement des relations interpersonnelles entre habitants (développement des sociabilités),



Martingale, Trébon - Arles

Les conseils citoyens

Ils doivent être mis en place dans chaque quartier prioritaire avec pour objectifs principaux :

- favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- impliquer le conseil citoyen dans toutes les étapes de l'élaboration du contrat de ville,
- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes (fonds de participation des habitants).

Les membres du conseil citoyen seront associés à la structure d'évaluation, aux instances de pilotage et aux groupes de travail du contrat de ville. Les modalités de cette participation seront à définir avec les acteurs et habitants participant à l'élaboration même du conseil, dans le respect des préconisations du cadre de référence. Extrait :

« La liste des membres du conseil citoyen est transmise au préfet. Après consultation du maire et du président de l'EPCI, il vérifie la compatibilité de la liste avec les principes posés dans le cadre de référence des conseils citoyens. Le préfet prend ensuite un arrêté qui fixe la composition du conseil citoyen ainsi que la liste complémentaire et reconnaît, le cas échéant, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à la personne morale chargée d'assurer son fonctionnement ».

La mise en œuvre sur le territoire ACCM

Les élus ACCM et des communes souhaitent que la démarche de conseil citoyen tienne compte des instances participatives existantes (conseils de quartier) et que les deux dispositifs soient liés et articulés de façon pertinente. Pour avancer dans ce sens, ACCM va très prochainement se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre des conseils citoyens. Le cahier des charges est en cours de finalisation et la consultation devra être lancée rapidement. Dès fin 2015, les habitants rentreront dans une démarche opérationnelle de participation à la politique de la ville, qui s'articulera aussi avec celle prévue dans le cadre des projets NPNRU sur Barriol et Centre historique – Ferrages.

Cette mise en œuvre a été expliquée et débattue avec les habitants à deux occasions, le 21 mai 2015 à Tarascon, avec les habitants lors du conseil de quartier Centre-historique – Ferrages et le 2 juin 2015, à Arles, avec un collectif d'usagers des centres sociaux et maisons de quartier et de représentants des conseils de quartier concernés.

Par ailleurs, la programmation 2015 prévoit la mise en place d'un fond de participation des habitants (dont les modalités de gestion sont en cours de calage) qui pourrait à terme constituer un outil d'intervention des conseils citoyens.



4/ ORGANISATION

4/1 LE PILOTAGE

La politique de la ville s'inscrit dans une stratégie de développement, considérant le contrat comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales des QPV. Il joue une fonction d'interface intervenant à la fois sur les outils structurants, l'animation et l'organisation du système d'acteurs et sur une mobilisation opérationnelle de l'intervention publique.

Le comité de pilotage

Le pilotage du contrat de ville est assuré par un comité de pilotage qui en constitue l'instance décisionnelle. Il est chargé de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville. Il se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire. Il est composé de l'ensemble des signataires du contrat.

Pour des raisons pratiques, il pourra se réunir en configuration restreinte regroupant les partenaires socle du contrat, soit l'État, ACCM, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Le comité technique

Le comité technique, maîtrise d'œuvre élargie, fonctionne comme un espace de partenariat technique en charge de la mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage. Il est l'instance d'échanges sur la conduite des actions. Il vérifie l'adéquation des projets avec les orientations du contrat. Il est composé des représentants techniques des membres du comité de pilotage.

Comme le comité de pilotage, il pourra se réunir en configuration restreinte : État, ACCM, Conseil régional et Conseil départemental.

4/2 L'INGÉNIERIE

L'équipe projet

Elle est constituée par le service Politique de la ville ACCM composé en 2015 : d'un responsable, de trois chargés de développement et d'une assistante administrative. À ceux-ci, vient collaborer à mi-temps, la coordinatrice de l'Atelier santé ville d'Arles (employée par le CCAS).

Le service Politique de la ville est placé sous la responsabilité technique ACCM de la directrice générale adjointe à l'aménagement et au développement territorial, aux côtés des services Habitat, Aménagement, Emploi et Transports. Une vice-présidente ACCM à Politique de la ville assure le pilotage politique.

L'équipe projet assure une mission de service public pour le compte de l'ensemble des signataires du contrat de ville. À ce titre, l'équipe projet coordonne, anime et met œuvre le contrat de ville et les programmes qui en découlent et notamment dans ce cadre, prépare les programmations annuelles, assure le montage opérationnel des actions ainsi qu'un

suivi quantitatif, qualitatif et évaluatif des réalisations.

L'équipe projet travaille en coordination étroite avec l'ensemble des services déconcentrés de l'État (tout particulièrement le **délégué du préfet à la Politique de la ville**), des services régionaux, des services départementaux, des autres services ACCM, des services municipaux d'Arles et de Tarascon et plus généralement avec les services de tous les signataires du contrat.

En cas de besoin, elle peut faire appel à des missions d'appui technique ou d'expertise.

Chaque signataire devra désigner un référent Politique de la ville dans son institution.

4/3 LES GROUPES DE TRAVAIL

La mise en œuvre du contrat s'appuiera sur une large concertation avec les acteurs de terrain, institutions, opérateurs et habitants.

Cinq groupes de travail thématiques (Éducation / Santé / Lien social – Prévention / Emploi et développement économique / Habitat et cadre de vie) seront mis en place et se réuniront au moins une fois par an.

Des groupes de travail territoriaux (Barriol, Trébon, Griffeuille, Centre Historique-Ferrages) seront également prévus dans le cadre des réunions relatives au fonctionnement des équipements de quartier (centres sociaux et maisons de quartier). Le choix de s'appuyer sur ces instances partenariales territoriales existantes permettra d'associer sur le thème de la politique de la ville, tous les opérateurs (ceux de la programmation et ceux du droit commun), dans une vision transversale d'intervention sur le quartier.

Ces différents groupes thématiques et territoriaux permettront notamment de travailler sur l'optimisation collective de la programmation et

sur la synergie à développer entre les opérations (bilans collectifs, orientations à mettre en œuvre, projets de territoire).

Un groupe spécifique composé des bailleurs (conférence des bailleurs) sera également mis en place. Les partenaires de l'habitat et du cadre de vie y seront associés.

4/4 L'ÉVALUATION

En 2010, ACCM s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en place une démarche d'évaluation. Les partenaires ont alors arrêté une méthodologie d'intervention basée sur la notation de critères pour les actions (méthode du scoring). L'usage n'a pas permis une réelle appropriation de l'outil et la démarche d'évaluation n'a pas été conduite jusqu'au bout.

L'évaluation est un processus qui, de façon continue, accompagne la mise en œuvre du contrat, actualise le diagnostic préalable pour chaque pilier, mesure les résultats produits de chacune des orientations stratégiques fixées. En cours de programme, elle permet soit de reformuler les objectifs et modalités d'action, soit au contraire de les confirmer et de poursuivre. L'évaluation ne doit pas seulement questionner les actions menées, mais aussi le pilotage du contrat.

L'évaluation ne se substitue pas aux contrôles éventuels portés par les différents partenaires institutionnels financeurs. Néanmoins, les résultats obtenus lors de ces contrôles pourront être confrontés et abonder les données recueillies par ailleurs.

L'évaluation nécessite la mise en place d'une instance d'évaluation, d'objectifs et d'un processus.

L'instance d'évaluation

Elle pilote et anime le dispositif d'évaluation. Elle est indépendante du comité de pilotage bien que sa composition soit validée par celui-ci. Elle est constituée des membres du comité technique ainsi que des représentants de chaque conseil citoyen. Elle procède aux auditions nécessaires et au recueil de données. Des outils de suivi d'actions seront fournis aux opérateurs qui s'engageront à les renseigner et les retourner à l'instance d'évaluation.

L'instance d'évaluation rend compte des résultats de ses travaux au comité de pilotage qui les prend en compte pour fixer les axes stratégiques.

Les objectifs du processus d'évaluation

- La conformité mesurera les écarts entre ce qui a été validé par le comité de pilotage et inscrit dans le contrat de ville, et ce qui a été réellement mis en œuvre.
- La pertinence permettra d'analyser si les orientations envisagées dans chaque pilier répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels.

4/5 LA RÉVISION ET LE CALENDRIER

Le contrat de ville s'inscrit dans un contexte où l'ensemble des modalités d'intervention des partenaires ne sont pas totalement connues. En raison de cette situation et en fonction des évolutions, cette présente convention contrat de ville fera l'objet d'avenants.

Le présent contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

- L'analyse de la cohérence permettra de dire si les actions choisies étaient celles qui répondaient au mieux aux orientations fixées.
- L'opportunité analysera les écarts entre les orientations de chaque pilier et le temps accordé aux actions financées pour y répondre.
- L'efficacité opérationnelle mesurera le rapport entre les objectifs d'action fixés et les résultats momentanément obtenus.
- Enfin l'efficience visera à la mise en relation entre les ressources utilisées, les modalités de leur utilisation et les résultats produits. Cette mesure doit être quantitative, qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget. La question centrale que pose le critère d'efficience est : les actions et donc le contrat ont-ils été mis en œuvre de manière optimale ? Il s'agit donc de voir si des résultats similaires auraient pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais.

Le processus d'évaluation

Pour répondre à ces objectifs, un processus très précis sera construit par l'instance d'évaluation.

Pour chaque pilier et chaque orientation, il conviendra de :

- déterminer ou affiner les indicateurs pertinents, qualitatifs et quantitatifs,
- choisir les modalités de recueil de données,
- construire les outils de recueil de données à partir des indicateurs,
- répartir les outils aux différents évaluateurs et opérateurs,
- regrouper les données,
- interpréter des données,
- présenter les résultats et rédiger les préconisations pour la poursuite du contrat.

Pour mettre en œuvre l'ensemble du processus, l'instance d'évaluation pourra se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.



Activité enfants, centre social de Barriol - Arles

5/ L'IMPLICATION DE LA REGION ET LA PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE AU CONTRAT DE VILLE ACCM

5/1 LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé par deux délibérations en date du 12 décembre 2014 et du 24 avril 2015 des axes d'intervention précis qui visent à soutenir la cohésion urbaine, l'égalité territoriale et le développement de la Citoyenneté sur l'ensemble du territoire régional. C'est en fonction des engagements pris dans ces deux délibérations, qu'elle entend renouveler son implication dans le Contrat de Ville de la CA ACCM.

A cette fin, elle portera une attention toute particulière à coordonner et à concentrer les moyens de ses politiques structurantes – tout particulièrement celles qu'elle exerce dans le cadre de ses compétences de droit- au bénéfice des QPV de l'agglomération et des populations qui résident dans ces territoires.

Dans la mesure où les projets portés par les acteurs locaux et notamment par le tissu associatif de proximité s'inscrivent dans les objectifs visés par la délibération du 12 décembre 2014 et où ils font l'objet d'un soutien opérationnel et financier des autres partenaires institutionnels, elle maintiendra a minima l'effort financier consenti sur ces territoires au titre de la dernière année de la programmation CUCS.

Selon ces principes, la Région se fixe les objectifs suivants pour la durée du Contrat de Ville de la CA ACCM :

• au titre du pilier **Emploi et développement économique**

- développer dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires, la capacité des structures d'Accueil, d'Information et d'Orientation, membres du Service Public Régional de l'Emploi, de l'Orientation professionnelle et de la Formation, à mailler au mieux le territoire du contrat de ville, de façon à toucher les publics les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. Cela pourra notamment se traduire par la création de nouvelles permanences d'accueil de proximité ou le renforcement de celles qui existent déjà ;
- permettre chaque année, dans le cadre de son Service Public Régional de Formation Professionnelle, aux habitants des QPV de bénéficier d'un parcours de formation adapté à leurs besoins et qu'ils représentent 40% du total des bénéficiaires de l'offre de formation globale mise en œuvre sur les communes concernées par le contrat de ville ;
- favoriser et accompagner la mobilité professionnelle en assurant l'accès à la carte ZOU des personnes en situation d'études ou engagées dans un parcours d'insertion ;
- permettre à chaque personne qui réside en QPV et qui s'est engagée dans un Emploi d'avenir, de bénéficier dans le cadre de ce contrat de travail, d'une formation qualifiante ;
- contribuer avec l'État à mobiliser au bénéfice des habitants des QPV, les dispositifs de l'économie sociale et solidaire qu'elle soutient dans ou



Chantier d'insertion, Marais du Vigueirat - Arles

à proximité de ces quartiers afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi ;

• au titre du pilier **Cohésion sociale**

- mobiliser avec son partenaire de l'État, les dispositifs de la convention Région-Ministère de la Justice et ceux du programme régional de formation des détenus, de façon à favoriser la prévention de la délinquance, l'accès aux droits, l'appui aux victimes d'actes de délinquance ainsi que la réinsertion des jeunes sous-mains de justice ou incarcérés ;
- généraliser en partenariat avec l'État et les collectivités locales la médiation sociale et éducative aux abords des lycées et développer l'ouverture des équipements de ces établissements de façon à prévenir la délinquance et à lutter contre le décrochage scolaire ;
- créer une fonction d'animation de la maison des lycéens dans chaque lycée en QPV et octroyer à ces structures un budget participatif de façon à développer des actions qui visent à l'implication citoyenne de tous les lycéens ;
- soutenir conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention cadre des centres sociaux des Bouches-du-Rhône, les structures qui portent un projet global d'animation de quartier et tout particulièrement celles qui bénéficient d'une reconnaissance de la CAF en tant que centre social ;
- appuyer en partenariat avec l'État et les collectivités, l'ouverture des grands équipements culturels (théâtres, musées, salles d'exposition, salles de spectacle . . .) au bénéfice des habitants des QPV ;
- soutenir le développement d'activités sportives de proximité portées par les acteurs du mouvement sportif ;
- contribuer dans le cadre de projets portés par les collectivités locales, à la rénovation ou à la construction d'équipements sociaux, culturels ou sportifs de proximité ;

• au titre du pilier Cadre de vie - rénovation urbaine

La Région a contractualisé dans le cadre du CPER 2015-2020, un engagement au niveau régional aux côtés de l'État. Cet engagement permettra de mobiliser des moyens afin de soutenir dans le cadre du NPNRU, les opérations d'intérêt national et d'intérêt régional définies dans le CPER et qui répondent aux critères arrêtés dans le cadre de la délibération du 12 décembre 2014. Sur la communauté d'agglomération ACCM, deux opérations d'intérêt régional ont été retenues sur les quartiers de Barriol dans la commune d'Arles et du centre historique-Ferrages dans la commune de Tarascon.

S'agissant de ces opérations, elles feront l'objet d'engagements précis dans le cadre des protocoles de préfiguration et des conventions NPNRU à venir au regard des projets qui seront présentés par les bailleurs sociaux.

• au titre des fonds communautaires

La Région est autorité de gestion pour une part des enveloppes FSE et Feder destinées à Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre du FSE, elle mobilisera une part de ces fonds afin de soutenir les dispositifs de formation destinés aux QPV de la communauté d'agglomération ACCM (cf. les objectifs visés au titre de la formation professionnelle dans le cadre du volet Emploi - développement économique).

Dans le cadre du Feder, elle accompagnera la mise en œuvre de projets au bénéfice des QPV et correspondant à l'appel à projet de mise en œuvre de la priorité d'investissement 8a « Activités et Emplois dans les Quartiers Prioritaires Politique de la ville ». À ce stade, il appartient à la communauté d'agglomération ACCM de veiller à la cohérence entre ces projets et le contrat de ville.

5/2 LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Animation parentalité, centre social du Trébon - Arles

En tant que signataire des Contrats de Ville, conformément à l'article 6 de la Loi N°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et de la Cohésion Urbaine, le Département des Bouches-du-Rhône mobilisera ses compétences d'attribution en matière d'action sociale et médico-sociale, d'insertion sociale et professionnelle et de prévention spécialisée.

Cette mobilisation s'effectuera dans le respect :

- des grandes orientations présidant à la mise en œuvre de ces interventions axées sur la prévention sociale et médico-sociale, l'aide à l'autonomie et à l'insertion des personnes en difficultés et la prise en charge individuelle des personnes ayant perdu leur autonomie ou dépendantes,

- du règlement départemental d'aide sociale,

- de l'organisation territoriale et des moyens humains dédiés à celles-ci (Maisons Départementales de la Solidarité de territoire, Maisons Départementales de la Solidarité de proximité, Pôles d'insertion, Pôles inspecteurs Enfance-Famille, les Centres de Planification et d'Éducation

Familiale, le Centre de lutte anti tuberculeuse, le CIDAG-CIDDIST, les Centres Médico Psycho Pédagogique. . .),

- des moyens financiers y étant annuellement consacrés.

Le Département développe en outre une politique facultative visant à favoriser :

1. La jeunesse et son accès à :

- l'éducation dans le domaine de l'aide à la parentalité, de la lutte contre le décrochage et l'accompagnement scolaire, et de l'accompagnement à l'orientation professionnelle
- la culture, aux sports et aux loisirs.

2. La création et le développement d'actions innovantes en matière d'insertion sociale et professionnelle

3. L'habitat et le cadre de vie en faveur des habitants des quartiers prioritaires en vue d'assurer leur formation au regard de leurs droits et obligations, leur accès au droit, et leur participation aux projets d'amélioration de leurs habitat et cadre de vie.

Cet engagement volontaire sera valorisé dans le cadre des nouveaux contrats de ville dans le respect des orientations présentées ci-dessus et sous réserve des crédits inscrits annuellement au Budget Départemental.

En matière de rénovation urbaine, le département des Bouches-du-Rhône sera amené à déterminer le détail de sa participation aux différents projets par une délibération ultérieure, sur la base de la connaissance du détail des actions projetées, de leurs coûts respectifs et de l'engagement financier des autres partenaires.

6/ L'ANNEXE FINANCIÈRE

Elle traduit les engagements des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des différents objectifs opérationnels.

Au titre des actions de la programmation 2015

Pour l'État (courrier de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances du 19 février 2015)

- 350 000 € dont 227 000 € pour Arles et 123 000 € pour Tarascon,
- 150 000 € pour le programme de réussite éducative d'Arles.

Pour ACCM :

- 493 000 € dont 464 000 € pour les QPV et 29 000 € pour les territoires de veille.

Au titre de la conduite du contrat

Pour l'État :

- mobilisation du délégué du Préfet.

Pour ACCM :

- mobilisation du service politique de la ville qui dédiera les moyens spécifiques nécessaires à la conduite et à la réalisation du projet de cohésion urbaine et sociale.

Au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Compte-tenu des caractéristiques sociales de leur population, les communes d'Arles et de Tarascon sont éligibles à la dotation de solidarité urbaine (en 2015 Arles : 2 004 517 €, Tarascon : 306 571 €).

Au titre du droit commun

La politique de la ville « mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun » (loi Lamy).

Cette partie de l'annexe financière sera complétée ultérieurement conformément à la maquette proposée par l'État (voir annexe 4 « annexe financière »).



7/ SOMMAIRE DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

- Les engagements et contributions des partenaires

1/ L'État

Emploi et développement économique

DIRECCTE : élaboration du contrat de ville ACCM, mai 2015, note 12 pages / Objectifs généraux en matière d'emploi et mise en œuvre, déc. 2014, tableau 2 pages,

Lien social

DDCS : feuille de route départementale, déc. 2014, 8 pages, / Cadrage des orientations complémentaires attendues, déc. 2014, 1 page / Etat des lieux et propositions pour l'intégration de l'égalité femmes-hommes, tableau 2 pages,

DRAC : élaboration des futurs contrats de ville, 2014, 1 page,

Cadre de vie et renouvellement urbain

DDTM : contrat de ville ACCM - Contribution au point de vue de l'État – Volet Cadre de vie et renouvellement urbain – Service territorial d'Arles, février 2015, 20 pages / Inventaire politique de la ville, nov. 2014, tableau 2 pages,

2/ Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contrats de Ville 2015-2020 : Engagement régional pour la cohésion urbaine et l'égalité des territoires, délibération du 12 décembre 2014, 20 pages,

3/ La Justice

Synoptique activité actions justice territorialisées TGI Tarascon, 1 page,

4/ L'Éducation nationale - Académie Aix-Marseille

Le dire pour la mise en œuvre des contrats de villes dans les QPV 13, 15 pages / Indicateurs 2015, Contrat de ville ACCM, 11 pages / Engagements 2015, 2 pages,

5/ Pôle Emploi

Contribution au contrat de ville ACCM, 17 avril 2015, 2 pages,

6/ L'Agence régionale de santé

Orientations stratégiques dans le cadre des volets santé des contrats de ville, 5 pages / Engagement financier pour le contrat de ville ACCM

7/ La Caisse d'allocations familiales

Engagements dans les contrats de ville, 2 pages et tableau 3 pages,

8/ La Caisse des dépôts de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervention dans le contrat de ville ACCM

9/ La Mission locale du Delta

Contribution au contrat de ville ACCM, 18 mai 2015, 2 pages,

10/ La Chambre des métiers et de l'artisanat

Contribution au contrat de ville ACCM, 12 juin 2015, 3 pages,

11/ L'association régionale HLM

Dire Contrat de ville, mai 2015, 2 pages,

12/ Ministère de la ville – USH : Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV, 29 avril 2015, 10 pages

13/ Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Nouveau cadre d'intervention du conseil départemental en matière de politique de la ville : délibération 162 du 17 juillet 2015.

14/ La Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

Actions dans les quartiers prioritaires du Contrat de ville

- Les annexes

1/ Réussite éducative

Orientation et retard scolaire - collèges et lycées / Noms des écoles élémentaires et maternelles / Collèges hors REP

2/ Lien social

Les équipements de proximité des QPV / La répartition de la population par âge / Cartographie des lignes de transport par QPV

3/ Habitat

Parc HLM en QPV

4/ Annexe financière

Maquette proposée par l'État

5/ Diagnostic territorial des Zus ACCM

ACCM, mars 2015, 12 pages,

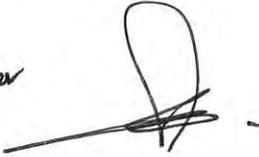
6/ Liste des indicateurs Zus et territoires

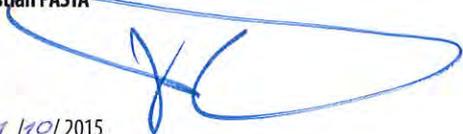
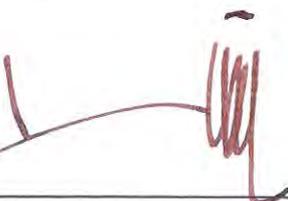
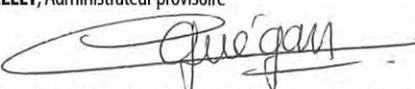
ACCM, mai 2014, 6 pages.



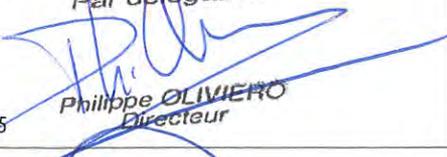
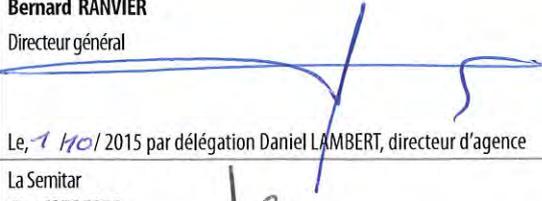
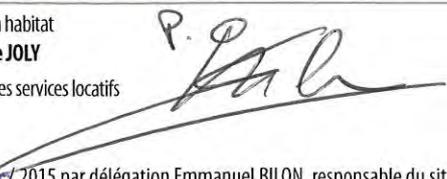
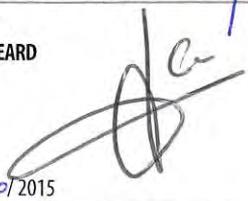
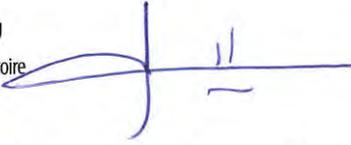
Quartier du Trébon - Arles

LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE ACCM 2015 - 2020

<p>État Pierre CASTOLDI Sous-préfet de l'arrondissement d'Arles <i>P. de Préfer</i></p>  <p>Le, 7/10/2015</p>	<p>Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette Claude VULPIAN Président</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>
<p>Conseil régional de Provence Alpes Côte-d'Azur Michel VAUZELLE Président</p>  <p>Le, 27/11/2015</p>	<p>Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Martine VASSAL Présidente</p> <p>Le, / / 2015</p>
<p>Commune d'Arles, Hervé SCHIAVETTI Maire</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>	<p>Commune de Tarascon Lucien LIMOUSIN Maire</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>

<p>Le Procureur de la République Christian PASTA</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>	<p>La protection judiciaire de la jeunesse Nathalie OLIVERI Directrice du service SEMOI Aix-en-Provence</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>
<p>Le service pénitentiaire d'insertion et de probation Pierre GADOIN Directeur</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>	<p>L'Éducation nationale Bernard BEIGNER Recteur d'académie</p>  <p>Le, 7/10/2015 par délégation Patrice GUICHARD, directeur académique</p>
<p>La Préfecture de police Laurent NUÑEZ Préfet de police</p>  <p>Le, 16/11/2015</p>	<p>Pôle Emploi Nicolas GARNIER Directeur territorial</p>  <p>Le, 7/10/2015 par délégation Philippe HILLARION, directeur territorial</p>
<p>L'Agence régionale de santé Marie-Christine SAVAILL Déléguée territoriale des Bouches-du-Rhône</p>  <p>Le, 7/10/2015</p>	<p>La Caisse d'allocations familiaales Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur général Jean CHAPPELLET, Administrateur provisoire</p>  <p>Le, 7/10/2015 par délégation Christel GUEGAN, responsable de district</p>
<p>La Caisse des dépôts de Provence-Alpes-Côte d'Azur Elisabeth VIOLA Directrice régionale</p>  <p>Le, 7/10/2015 par délégation Didier SOREL, directeur territorial</p>	

<p>La Mission locale du Delta Maurice SAMBAIN Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> 	<p>La Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles Francis GUILLOT Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015 par délégation Jean-Louis BAYOL, vice-président</p> 
<p>La Chambre de métiers et de l'artisanat André BENDANO Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015 par délégation Patricia BLANCHET, administratrice</p> 	<p>La Maison de l'emploi du Pays d'Arles Maurice SAMBAIN Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> 

<p>L'association régionale HLM Bernard OLIVER Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> <p><i>Pour le Président Par délégation</i> Philippe OLIVIERO Directeur</p> 	<p>La Société d'Economie Mixte du Pays d'Arles David GRZYB Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> 
<p>13 Habitat Gérard LAFONT Directeur général</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> 	<p>La phocéenne d'habitations Stéphane BONNOIS Directeur général</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015 par délégation Françoise SIMON, chargée de mission</p> 
<p>Famille et Provence Alain COURAZIER Directeur général</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> 	<p>Erilia Bernard RANVIER Directeur général</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015 par délégation Daniel LAMBERT, directeur d'agence</p> 
<p>Grand delta habitat Véronique JOLY Directrice des services locaux</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015 par délégation Emmanuel BILON, responsable du site</p> 	<p>La Semitar Guy CORREARD Président</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015</p> 
<p>Habitat Humanisme Alain CORMERAIS Président</p> <p>Le, / / 2015</p>	<p>Promologis Philippe PACHEU Président du directoire</p> <p>Le, 1 / 10 / 2015 par délégation Anne-Christel LEXTRAIT, directrice développement</p> 



SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE
DE LA VILLE DE TARASCON
S.E.M.I.T.A.R

